Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial

Rapport annuel de gestion

2011-2012

Québec

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Rapport annuel de gestion

2011-2012

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par
la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
800, place D'Youville, 18e étage, bureau 18.01
Québec (Québec) G1R 5P4
Téléphone : 418 643-9938
Télécopieur : 418 643-9019
www.ceec.gouv.qc.ca

Dépôt légal – 2012
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN : 978-2-550-66517-5 (imprimé)
ISBN : 978-2-550-66518-2 (PDF)
ISSN : 1716-7779
© Gouvernement du Québec, 2012

Tous droits réservés pour tous pays.
La reproduction par quelque procédé que ce soit
et la traduction, même partielles, sont interdites.

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de gestion de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial pour l'exercice financier 2011-2012.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie,

Pierre Duchesne

Québec, décembre 2012

Monsieur Pierre Duchesne
Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche,
de la Science et de la Technologie
Gouvernement du Québec
Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément à la Loi sur l'administration publique, j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel de gestion 2011-2012 de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.

Le présent rapport décrit de façon générale la Commission, incluant une courte présentation des processus d'évaluation qu'elle privilégie dans l'exercice de son mandat auprès des collèges. Ce rapport rend compte des résultats obtenus au regard des orientations et des objectifs du *Plan stratégique 2007-2011* de la Commission – lequel a été prolongé jusqu'en juin 2012 – et prend en compte la planification de ses travaux pour l'année 2011-2012. Enfin, il contient un bref rapport sur les activités de la Commission se terminant au 30 juin 2012, conformément à sa loi constitutive.

Outre les travaux récurrents reliés à l'évaluation des documents officiels que les collèges doivent lui soumettre pour évaluation – plans stratégiques, plans de réussite, politiques institutionnelles – et ceux consacrés aux suites données par les collèges à ses recommandations, la Commission a poursuivi ses activités découlant de sa planification stratégique. Il s'agit de l'évaluation de l'efficacité des plans stratégiques des cégeps, de celle des plans de réussite des collèges privés subventionnés ainsi que de l'évaluation d'un programme des collèges privés non subventionnés jumelée à l'évaluation de l'application de leur politique relative aux programmes. Par ailleurs, la Commission a complété l'opération consacrée à l'application de la politique d'évaluation des apprentissages de tous les établissements du réseau collégial et elle a rendu public un rapport synthèse.

Comme prévu à sa planification stratégique et dans la foulée des travaux amorcés l'an dernier par une consultation de ses partenaires, la Commission a poursuivi ses activités liées à la définition d'une opération récurrente d'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité de chaque établissement. Entre autres choses, la Commission a procédé à la création d'un comité mixte de travail (Commission-collèges), elle a réalisé deux missions (Europe, Ontario) auprès de six agences d'assurance qualité en enseignement supérieur et de trois établissements récemment évalués par celles-ci et elle a effectué des travaux de recherche et de veille sur l'assurance qualité, les processus, les pratiques et les concepts qui y sont rattachés.

Enfin, parallèlement à ces activités, la Commission a procédé à l'autoévaluation de la mise en œuvre de son *Plan stratégique 2007-2011* et elle a amorcé l'élaboration de son prochain plan. Le résultat de cet examen est intégré au présent rapport.

En terminant, je tiens à remercier particulièrement tous les membres du personnel, ainsi que la soixantaine de personnes qui ont participé bénévolement à titre d'experts externes aux travaux de la Commission au cours de la dernière année, pour leur engagement et leur contribution remarquables à la réalisation du mandat de la Commission.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le président de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

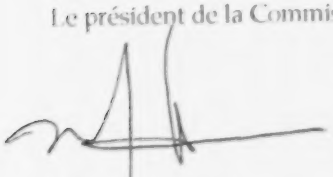

Michel Lauzière

Québec, décembre 2012

Table des matières

Déclaration du président de la Commission 11

Chapitre 1 **La Commission** 13
- Mission et valeurs 13
- Approche privilégiée 13
- Mandat 14
- Composition et structure organisationnelle 14
- Comités consultatifs 15
- Experts externes 15
- Processus d'évaluation basé sur l'autoévaluation des établissements 15
- Évaluation du texte des politiques et des plans 16
- Diffusion des rapports d'évaluation 16

Chapitre 2 **Résultats au regard du Plan stratégique 2007-2011** 17

Première orientation

Réaliser, avec la collaboration des collèges, des évaluations pertinentes qui permettent de mesurer l'efficacité de leur système d'assurance qualité 18
- Les opérations d'évaluation de la Commission 21
  - L'adoption d'une politique institutionnelle d'évaluation des programmes 21
  - L'évaluation de l'efficacité de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages 22
  - L'évaluation de l'efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés 24
  - L'évaluation de l'efficacité des plans stratégiques des cégeps 25
  - L'évaluation de l'efficacité de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes des collèges privés non subventionnés 26
  - L'efficacité du système d'assurance qualité de chaque établissement 27
- La veille stratégique 29

Deuxième orientation
S'assurer du meilleur impact possible des recommandations et des constats de la Commission au regard du développement de la qualité de l'enseignement collégial 30
L'impact des travaux de la Commission sur les collèges 32
Les suites données aux évaluations de programmes de la Commission 33
Les suites à donner à l'application des politiques institutionnelles d'évaluation 34
Les suites à donner à l'évaluation institutionnelle 35
L'impact des travaux de la Commission sur l'ensemble des partenaires et interlocuteurs de l'enseignement collégial 36

Troisième orientation
Témoigner du développement de la qualité de l'enseignement collégial pour contribuer à sa crédibilité et à sa reconnaissance 38
Le témoignage de la Commission auprès de ses publics cibles 39
Connaissance de la perception de l'enseignement collégial par le public en général 40
Participation aux activités de présentation du dernier rapport synthèse 40

Quatrième orientation
Contribuer au maintien des capacités des collèges en matière d'évaluation 42
L'accompagnement des collèges 42

Chapitre 3 **Autres résultats au regard des travaux d'évaluation réalisés en 2011-2012** 45
Plans stratégiques des cégeps 45
Plans de réussite des collèges privés subventionnés 46
Politiques institutionnelles 47
La politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) 47
La politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études (PIEP) 48

Chapitre 4 **Ressources de la Commission au 31 mars 2012** 49
Ressources humaines 49
Recrutement et renouvellement du personnel 49
Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier 50
Formation du personnel 50
Aide à la personne 51
Les ressources budgétaires et financières 51
Les ressources informationnelles 53

Chapitre 5 **Exigences législatives et gouvernementales** 55
Rapport d'activités 55
Réunions de la Commission 55
Publications 55
Communications 55
Accès à l'égalité en emploi 56
Données globales 56
Membres de communautés culturelles, anglophones, autochtones et personnes handicapées 56
Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier 56
Services au citoyen 57
Éthique et déontologie 57
Développement durable 57
Activités réalisées au cours de l'année 58
Objectifs gouvernementaux non retenus 60
Recommandations ou commentaires du commissaire au développement durable 60
Politique linguistique 60
Protection des renseignements personnels et accès à l'information 60
Application du Règlement sur la diffusion de l'information 60
Protection des renseignements personnels 60
Demandes d'accès à l'information 61
Gestion des ressources informationnelles 61
Bonis au rendement 61
Recommandations du Vérificateur général du Québec 61

ANNEXES

ANNEXE I Tableau schématique du plan stratégique 65
ANNEXE II Organigramme au 31 mars 2012 66
ANNEXE III Comités consultatifs et experts externes 67
ANNEXE IV Missions en Europe et en Ontario en 2011-2012 70
ANNEXE V Rapports d'évaluation transmis aux établissements en 2011-2012 71
ANNEXE VI Évaluations en cours au 30 juin 2012 74
ANNEXE VII Suites données par les collèges aux recommandations de la Commission au 30 juin 2012 80
ANNEXE VIII Opérations complétées au 30 juin 2012 87
ANNEXE IX Politiques institutionnelles : situation au 30 juin 2012 89
ANNEXE X Publications de la Commission depuis 1993 93
ANNEXE XI Code de déontologie des membres de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial 95

Déclaration du président de la Commission

Les informations contenues dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents.

Les résultats du rapport annuel de gestion 2011-2012 de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial :

- décrivent fidèlement la mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques de la Commission;
- présentent les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats;
- présentent des données exactes et fiables.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 30 juin 2012.

Le président,

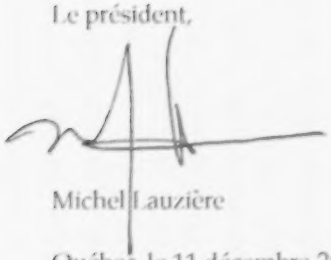

Michel Lauzière

Québec, le 11 décembre 2012

Chapitre 1
La Commission

Mission et valeurs

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est un organisme d'assurance qualité public et indépendant dont la mission est de contribuer au développement de la qualité de l'enseignement collégial et de témoigner de cette qualité.

Pour assurer l'accomplissement de sa mission et susciter un véritable engagement dans la recherche continue de la qualité de la formation, la Commission et son personnel entendent privilégier une approche basée sur les valeurs suivantes : l'impartialité, la rigueur, le respect et la collaboration.

Impartialité
La Commission est un organisme public indépendant dont les évaluations reposent sur une analyse impartiale, objective et équitable.

Rigueur
La Commission est guidée par les principes d'honnêteté, de rigueur et de transparence dans ses évaluations et ses décisions.

Respect
La Commission favorise des relations franches et ouvertes avec les collèges et s'engage à réaliser ses évaluations dans le respect de leur diversité et de leurs particularités tout en préservant son autonomie.

Collaboration
La Commission privilégie un processus d'évaluation fondé sur la participation et la collaboration des collèges et de leur personnel dans une perspective d'amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial.

Approche privilégiée

La Commission a situé l'ensemble de ses travaux dans une perspective de soutien aux collèges, de collaboration et de respect de leur culture, tout en préservant l'autonomie nécessaire à l'accomplissement de son propre mandat. Afin de réaliser des évaluations efficaces et utiles, la Commission a choisi d'associer étroitement les collèges et leur personnel à l'identification des problèmes et à la recherche des solutions. D'entrée de jeu, elle a opté pour une stratégie visant essentiellement à rendre les collèges de plus en plus autonomes en vue d'assurer pleinement la réalisation de leur mission.

Mandat

En vertu de la Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial[1], la Commission a le mandat d'évaluer pour chaque établissement auquel s'applique le Règlement sur le régime des études collégiales[2] :

- les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages, y compris les procédures de sanction des études, et leur application;
- les politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études et leur application;
- la mise en œuvre des programmes d'études établis par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- les programmes d'études établis par l'établissement, soit les objectifs de ces programmes, leurs standards et leur mise en œuvre.

Pour les cégeps et les collèges privés subventionnés, elle évalue également la réalisation des activités reliées à leur mission éducative tant au regard de la planification administrative et pédagogique qu'au regard de l'enseignement et des divers services de soutien. Dans le cas des cégeps, cette évaluation englobe celle de leur plan stratégique.

La Commission peut également faire des recommandations au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport[3] sur toute question relative aux programmes d'études et aux politiques d'évaluation, y compris sur toute politique gouvernementale ou ministérielle ayant un impact sur la gestion des programmes d'études et de l'évaluation. Elle a également le pouvoir de recommander au ministre d'habiliter un collège à décerner le diplôme d'études collégiales (DEC). Il revient au ministre de déterminer s'il veut habiliter des collèges à décerner le DEC et aux établissements de présenter leur demande au ministre.

Composition et structure organisationnelle

La Commission est composée de quatre commissaires, dont un président, nommés par le gouvernement pour un mandat de cinq ans renouvelable une fois. Au 31 mars 2012, trois commissaires sont en poste. Il s'agit de M. Michel Lauzière, président, de MM. John Keyes et Richard Pigeon. Vingt personnes[4] secondent les membres de la Commission dans leurs tâches. L'organigramme se retrouve à l'annexe I.

1. Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (L.R.Q., chapitre C-32.2).
2. En date du présent rapport, cela représente 97 établissements : 48 cégeps, 22 établissements privés subventionnés, 23 établissements privés non subventionnés et 4 établissements publics relevant d'un ministère ou d'une université. Les différents sites de formation sous la responsabilité de certains établissements ne sont pas comptabilisés ici.
3. Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science, de la Recherche et de la Technologie ayant été créé postérieurement à la période couverte par le présent rapport, il sera question tout au long du présent document du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.
4. Dix-huit personnes en poste et deux autres en prêt de service.

Comités consultatifs

En vertu de sa loi constitutive (articles 15 et 19 à 21), la Commission peut former des comités consultatifs, déterminer leurs attributions et leurs règles de fonctionnement[5].

La Commission crée un comité consultatif pour chacune de ses opérations d'évaluation et elle en nomme les membres après consultation des organismes éducatifs et socioéconomiques concernés. Chaque comité, dont le nombre de membres peut varier, est formé de personnes provenant des milieux de l'enseignement, d'organismes socioprofessionnels et des milieux de travail intéressés à l'évaluation en question. Un commissaire en assure la présidence et un membre du personnel de la Commission est responsable de la coordination des travaux.

La Commission confie à ces comités le mandat de l'assister dans l'identification de la problématique et des enjeux ainsi que dans l'élaboration des documents qui serviront à l'évaluation. Elle leur demande également de contribuer à l'analyse des rapports d'autoévaluation, de participer, lorsque c'est le cas, à la visite des établissements et de vérifier les constats et les analyses qui serviront de base au jugement de la Commission.

Experts externes

En vertu de l'article 15 de sa loi constitutive, la Commission peut s'adjoindre des experts pour l'assister dans l'exercice de ses fonctions. Elle fait appel à de telles personnes pour la composition de chaque comité de visite des établissements[6].

Un comité de visite est habituellement composé de trois experts reconnus pour leur compétence dans l'enseignement collégial ou dans le domaine de connaissances lié à une opération d'évaluation. Il est présidé par un commissaire et un agent de recherche de la Commission en assume le secrétariat. Par leur contribution aux activités reliées aux visites, la Commission s'attend à ce que les experts l'aident à déterminer les forces et les faiblesses qui ressortent de l'évaluation à laquelle ils ont participé; elle souhaite obtenir leur opinion sur la performance de l'établissement au regard de chacun des critères d'évaluation et, par la suite, sur le jugement d'ensemble.

Processus d'évaluation basé sur l'autoévaluation des établissements

La Commission a adopté un processus d'évaluation connu et largement pratiqué en enseignement supérieur, au Canada et à l'étranger. Ce processus s'applique à l'évaluation des programmes d'études, à l'évaluation de l'efficacité de l'application des politiques institutionnelles (programmes et apprentissages), à l'évaluation de l'efficacité des plans de réussite et des plans stratégiques ou encore à l'évaluation institutionnelle

5. L'annexe III présente les comités consultatifs actifs en 2011-2012, page 67.

6. La liste des experts externes auxquels la Commission a fait appel en 2011-2012 se retrouve à l'annexe III, page 68.

des établissements. Les opérations qu'elle mène à cet effet dans les collèges s'appuient d'abord sur une autoévaluation réalisée par l'établissement en fonction des critères qu'elle a établis. Un comité de visite composé d'experts externes aux compétences reconnues et de personnes de la Commission examine ensuite le rapport d'autoévaluation, effectue une visite à l'établissement et propose une analyse de la situation observée. La Commission porte un jugement sur les objets évalués et, le cas échéant, formule des avis au collège dans une version préliminaire du rapport qu'il est invité à commenter. Les réactions du collège sont prises en compte au moment de l'élaboration de la version finale du rapport d'évaluation.

Lorsque des améliorations sont requises, la Commission demande aux collèges de rendre compte des actions posées. Elle donne à cette fin un délai suffisant pour apporter les améliorations recommandées. Quand des lacunes graves sont relevées, elle n'hésite pas à exiger d'un collège une seconde autoévaluation et à le visiter de nouveau pour vérifier si les améliorations apportées permettent de redresser la situation observée.

Évaluation du texte des politiques et des plans

La Commission s'est dotée de cadres de référence et de divers outils d'analyse adaptés aux documents officiels que les collèges sont tenus de lui transmettre pour évaluation, à savoir les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages et celles relatives aux programmes, les plans de réussite ainsi que les plans stratégiques.

Lors de l'évaluation du texte d'une politique d'évaluation des apprentissages, la Commission détermine si la politique est à même d'assurer la qualité de l'évaluation des apprentissages des étudiants et si elle permet au collège d'en témoigner. Lorsqu'elle évalue la politique relative aux programmes, la Commission vérifie si elle contient les composantes et les éléments essentiels à la réalisation d'évaluations de qualité et à la prise en compte de cette fonction d'évaluation dans la gestion des programmes d'études.

L'évaluation du plan de réussite des collèges privés subventionnés est réalisée au fur et à mesure de leur transmission par les collèges. Depuis juillet 2004, les plans de réussite des cégeps sont évalués au même moment que leurs plans stratégiques puisque les premiers sont désormais intégrés aux seconds. Lorsqu'elle évalue un plan de réussite, la Commission examine son efficacité potentielle et, dans le cas du plan stratégique, elle vérifie la conformité du plan aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (L.R.Q., chapitre C-29). Elle examine aussi l'efficacité potentielle du plan, incluant celle du plan de réussite.

Diffusion des rapports d'évaluation

En vertu de sa Loi, tous les rapports d'évaluation sont transmis aux collèges concernés ainsi qu'au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. La Commission en assure également la diffusion publique sur son site Internet et à toute personne qui en fait la demande. À la fin de chaque opération d'évaluation, elle publie un rapport synthèse précisant ses principaux constats et le rend public.

Chapitre 2

Résultats au regard du *Plan stratégique 2007-2011*[7]

Au début de l'automne 2011, la Commission a informé le secrétaire général et greffier du Conseil exécutif qu'elle prolongeait la durée de son *Plan stratégique 2007-2011* jusqu'en juin 2012.

Depuis la première année de la mise en œuvre de son plan stratégique, la Commission présente, dans ce chapitre du rapport annuel de gestion, les résultats en lien avec les orientations et les objectifs stratégiques reliés aux activités réalisées durant l'année. Dès l'année 2007-2008, elle a annoncé qu'au terme du plan, elle rendrait compte dans son rapport annuel des résultats pour l'ensemble de ses orientations et objectifs stratégiques. Au printemps 2012, la Commission a procédé à l'autoévaluation de l'efficacité de la mise en œuvre de son *Plan stratégique 2007-2011*, lequel venait à échéance à la fin du mois de juin suivant. Cet exercice a donc été complété au cours de l'année couverte par le présent rapport.

Bien qu'elle ne soit pas tenue de rendre publiques les conclusions de l'évaluation de la mise en œuvre de son plan stratégique, la Commission souhaite le faire et elle a choisi de les intégrer à sa reddition de compte annuelle. Cet exercice déterminant pour la poursuite de ses travaux a été au cœur des activités au printemps dernier. Les résultats présentés ici portent d'abord sur les activités réalisées en 2011-2012 pour l'ensemble des orientations et des objectifs stratégiques du plan. Elle présente également un bref résultat de l'atteinte de chaque objectif stratégique au terme de la mise en œuvre de son plan, en juin 2012.

Enfin, le sommaire du *Plan stratégique 2007-2011* se retrouve à l'annexe I du présent rapport.

7. Contrairement au chapitre 4 où les résultats sur les ressources se réfèrent à l'exercice financier (1er avril 2011 au 31 mars 2012), ceux reliés aux activités de la Commission se réfèrent à l'année scolaire, conformément à sa Loi (1er juillet 2011 au 30 juin 2012).

Première orientation
Réaliser, avec la collaboration des collèges, des évaluations pertinentes qui permettent de mesurer l'efficacité de leur système d'assurance qualité

■ **ENJEU**

L'efficacité du système d'assurance qualité des collèges dans un contexte d'internationalisation de la formation et de mobilité.

■ **AXE D'INTERVENTION 1**

Les opérations d'évaluation de la Commission

Tableaux synthèses

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1

D'ici la session d'hiver 2009, s'assurer que tous les établissements satisfassent aux exigences réglementaires quant à l'adoption d'une politique d'évaluation des programmes (PIEP).

Indicateur	Résultats 2011-2012	Résultats au terme du plan stratégique en juin 2012
Nombre d'établissements ayant adopté une PIEP évaluée par la Commission.	90 des 97 établissements actifs (93 %) ont transmis leur politique et, à une exception près, elles ont toutes été évaluées par la Commission. Au total, 94,5 % des politiques évaluées contiennent les composantes et les éléments essentiels à la réalisation d'évaluations de qualité. Distribution du cadre de référence sur l'évaluation des PIEP.	En 2007, lors de l'élaboration du plan, 103 établissements étaient actifs et 82,5 % d'entre eux avaient une PIEP évaluée par la Commission. En 2012, au terme du plan, 97 établissements étaient actifs et 93 % d'entre eux avaient une PIEP évaluée par la Commission. Augmentation de 10,5 % du nombre de collèges ayant une politique évaluée par la Commission. Dans le cas des établissements privés non subventionnés, il s'agit d'une augmentation de 28 % par rapport à la situation observée en 2007-2008 alors que seulement la moitié d'entre eux avaient une PIEP. Les documents afférents à cette opération ont été publiés en 2010-2011.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2

Compléter l'évaluation de l'efficacité des composantes d'assurance qualité prévues à la réglementation.

Indicateur	Résultats 2011-2012	Résultats au terme du plan stratégique en juin 2012
Évaluation de l'efficacité de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages.	3 visites d'établissement. 29 rapports d'évaluation adoptés et 47 rapports transmis. 1 rapport d'autoévaluation reçu. Élaboration et diffusion du rapport synthèse.	Depuis le lancement de l'opération, trois établissements ayant participé à l'évaluation ont fermé leurs portes. Opération plus complexe et plus lourde que prévu au départ. Au moment de la production du rapport synthèse en février 2012, 95 % des établissements avaient reçu la visite de la Commission. Cinq établissements n'ont pas encore transmis leur rapport d'autoévaluation au 30 juin 2012.
Évaluation de l'efficacité des plans de réussite des 22 collèges privés subventionnés.	Formation de 11 experts. 3 rapports d'autoévaluation reçus. 6 visites d'établissements. 1 rapport d'évaluation dans sa version préliminaire adopté et transmis.	22 collèges privés subventionnés étaient actifs lors de l'adoption du plan stratégique. Au terme du plan, 19 collèges sont touchés par l'opération. Près de la moitié des rapports d'autoévaluation reçus (9/19). 2/3 des visites effectuées (6/9). Réception des rapports d'autoévaluation prévue jusqu'en décembre 2013.
Évaluation de l'efficacité des plans stratégiques des 48 cégeps, incluant leur plan de réussite.	Formation de 3 experts. 8 rapports d'autoévaluation reçus. 13 visites d'établissement. 32 rapports adoptés et 39 rapports transmis.	Depuis 2007, quatre collèges ayant déposé un rapport d'autoévaluation ont souhaité reprendre l'exercice. 77 % des rapports d'autoévaluation reçus (37/48). 78 % des visites effectuées (29/37). 11 rapports d'autoévaluation attendus.
Évaluation de l'efficacité de l'application de la PIEP des 28 collèges privés non subventionnés.	Constitution d'une banque d'experts. 2 formations d'experts. Élaboration et adoption des outils d'analyse. 3 rapports d'autoévaluation reçus. 2 visites d'établissements.	Lors de l'élaboration du plan stratégique, 28 établissements privés non subventionnés étaient visés par cette opération. Au terme du plan, il reste 21 collèges. 86 % des rapports d'évaluation sont attendus (18/21). Réception des rapports d'autoévaluation prévue jusqu'en décembre 2013.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 3

Définir une opération d'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité de chaque établissement, opération qui serait réalisée selon une périodicité connue.

Indicateur	Résultats 2011-2012	Résultats au terme du plan stratégique en juin 2012
Au plus tard en 2010, adoption par la Commission d'un document d'orientation et d'un cadre d'analyse.	Présentation aux collèges des résultats de la consultation 2010-2011. Création d'un groupe de travail mixte (collèges/CEEC). 4 réunions du groupe de travail. Mission européenne (4 agences d'évaluation, OCDE, 2 établissements universitaires). Mission canadienne (1 agence ontarienne, 1 collège). Signature d'une entente de partenariat avec 4 agences rencontrées. Approche auprès d'agences européennes pour procéder à une évaluation externe de la Commission.	La nécessité de terminer d'abord l'évaluation de l'efficacité des composantes du système. Les processus mis en place par la Commission se comparent aux meilleures pratiques ailleurs dans le monde.

■ AXE D'INTERVENTION 2

La veille stratégique

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1

Situer l'enseignement collégial québécois dans le contexte canadien et international.

Indicateur	Résultats 2011-2012	Résultats au terme du plan stratégique en juin 2012
Au terme du plan, la veille stratégique aura été utilisée pour situer les objets d'évaluation dans le contexte canadien et international.	Veille sur 8 agences d'assurance qualité et réalisation d'un document synthèse. Recherche sur les concepts d'assurance qualité et leurs définitions et production de tableaux et d'une base de données. Veille sur le processus d'audit d'assurance qualité. Bilan des critères utilisés par la Commission et tableau comparatif avec ceux utilisés par une agence européenne et une agence ontarienne.	Les pratiques de la Commission correspondent aux plus hauts standards en évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur.

Les opérations d'évaluation de la Commission

Les opérations d'évaluation visées par le *Plan stratégique 2007-2011* de la Commission touchent les différents mécanismes internes d'assurance qualité développés par les collèges pour assurer la qualité de la formation qu'ils offrent. Spécifiquement, il s'agit de l'adoption d'une politique institutionnelle d'évaluation des programmes pour les établissements qui, au printemps 2007, n'avaient pas encore adopté une telle politique, de l'efficacité de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages de tous les collèges soumis au Règlement sur le régime des études collégiales, de l'efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés, de l'efficacité des plans stratégiques des cégeps (lesquels incluent leur plan de réussite) et de l'efficacité de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes des collèges privés non subventionnés.

Conformément à son mandat, la Commission a aussi évalué des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages, des plans de réussite et des plans stratégiques. Les résultats de ces travaux sont présentés au chapitre 3 du présent rapport.

L'adoption d'une politique institutionnelle d'évaluation des programmes

La politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) constitue l'un des premiers mécanismes internes prévus par le législateur pour assurer la qualité de la formation dans les collèges. Composante essentielle du système d'assurance qualité de chaque collège, cette politique décrit de quelle manière le collège assume sa responsabilité d'évaluer ses programmes et d'en témoigner.

En vertu de l'article 24 du Règlement sur le régime des études collégiales, chaque collège doit se doter d'une telle politique et la transmettre à la Commission pour évaluation. Cette dernière analyse le contenu de la politique et se prononce sur son efficacité potentielle.

Résultats 2011-2012

Au moment de l'élaboration de son plan stratégique en 2007, la Commission avait déjà évalué la politique d'évaluation des programmes de 82,5 % des collèges alors actifs (85/103). Au 30 juin dernier, 93 % d'entre eux (90/97) ont transmis leur PIEP[8] et, à une exception près, la Commission a évalué toutes les politiques reçues. Ainsi, l'ensemble des cégeps, 91 % des collèges privés subventionnés, 75 % des établissements relevant d'un ministère ou d'une université et 78 % des collèges privés non subventionnés ont une PIEP qui a été examinée par la Commission. Au total, elle a jugé que 94,5 % des politiques contenaient les composantes et les éléments essentiels à la réalisation d'évaluations de qualité.

Durant l'année, la Commission a diffusé dans les collèges la version révisée de son cadre de référence sur l'évaluation des PIEP. Bien que destinée à l'ensemble des collèges, cette nouvelle version répondait au besoin d'accompagnement des établissements privés non subventionnés qui, étant généralement de petite taille et offrant une formation technique

8. La variation dans le nombre de collèges s'explique par la fermeture ou la création de nouveaux collèges dans la catégorie des collèges privés, qu'ils soient subventionnés ou non. Lors de l'élaboration du plan stratégique de la Commission en 2007, il y avait 103 établissements et depuis, 8 d'entre eux ont cessé leurs activités, 3 autres ont reçu l'autorisation d'offrir une formation collégiale et 2 centres de formation (Ellis) sont maintenant traités comme étant un seul établissement.

courte, parfois même un seul programme, ont besoin d'un soutien plus étroit pour les aider à répondre aux exigences réglementaires qui s'adressent à tous les collèges, peu importe leur taille.

Résultats au terme du plan stratégique en juin 2012

Au terme du *Plan stratégique 2007-2012*, on constate une augmentation de 10,5 % des établissements ayant une politique examinée par la Commission. L'écart est particulièrement significatif dans le cas des établissements privés non subventionnés puisque 78 % d'entre eux (18/23) ont maintenant une PIEP évaluée, comparativement à 50 % en 2007. Des vingt-quatre politiques reçues au cours de la période, neuf constituaient une première version (38 %) dont sept provenaient de cette catégorie d'établissements. Par ailleurs, les documents afférents à cette opération menée plus particulièrement auprès des établissements privés non subventionnés ont été publiés en 2010 et en 2011, ce qui signifie que le travail d'accompagnement avec ces collèges a été fait plus précisément à partir de ce moment-là.

L'évaluation de l'efficacité de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

Autre mécanisme interne d'assurance qualité prévu par le législateur pour assurer, cette fois-ci, la qualité de l'évaluation des apprentissages, la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) est un engagement public du collège à assumer sa responsabilité d'évaluer de façon juste et équitable les apprentissages de ses étudiants et d'en témoigner. En vertu de l'article 25 du Règlement sur le régime des études collégiales, chaque établissement doit adopter une telle politique et la transmettre à la Commission, laquelle a le mandat d'évaluer ces politiques – y compris les procédures de sanction des études – et leur application.

Dans le cadre de l'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, la Commission évalue la conformité de l'application par chaque collège de sa politique en examinant plus particulièrement l'exercice des responsabilités ainsi que la mise en œuvre des modalités de reconnaissance des acquis. Elle évalue l'efficacité de la politique, sous l'angle de l'atteinte des objectifs de la politique, incluant ceux liés à la reconnaissance des acquis.

C'est la première fois que la Commission procède à l'évaluation systématique de l'application de la PIEA, de même que c'est la première fois qu'une opération d'évaluation touche l'ensemble des collèges offrant des programmes menant à l'obtention d'un diplôme (DEC) ou d'une attestation (AEC) d'études collégiales.

Résultats 2011-2012

Durant l'année, la Commission a effectué trois visites d'établissements dont l'une venait compléter une visite antérieure effectuée dans un collège public au début de l'année 2010. D'une durée variant de deux à cinq jours, selon l'ampleur des activités du collège, l'ensemble des visites effectuées représente un total de huit journées passées dans les établissements par les comités de visite.

La Commission a adopté 29 rapports d'évaluation (9 rapports dans leur version préliminaire et 20 rapports définitifs) et elle en a transmis 47 aux collèges concernés (20 rapports dans leur version préliminaire et 27 rapports définitifs)[9]. Un collège lui a transmis son rapport d'autoévaluation et les cinq autres ne l'ayant pas encore fait lui ont demandé de reporter à une date ultérieure le dépôt initialement prévu pour le 22 juin 2007. La Commission a accédé à leur demande.

Lors de leur dernière réunion tenue en novembre 2011, les membres du comité consultatif mis sur pied pour assister la Commission dans les travaux liés à cette opération ont examiné trois projets de rapports d'évaluation. Le comité a mis fin à ses activités par la suite.

À la fin de chacune de ses opérations d'évaluation, la Commission élabore et rend public un rapport synthèse présentant ses principaux constats. En février 2012, elle a rendu public le rapport sur l'évaluation de l'efficacité de l'application des PIEA dans les collèges. Les résultats de l'évaluation menée au cours des cinq dernières années auprès de 93[10] des 98[11] établissements concernés permettent à la Commission d'affirmer que la très grande majorité d'entre eux appliquent leur politique de manière à assurer la qualité de l'évaluation des apprentissages, notamment :

- les collèges ont développé des outils appropriés pour la prise en charge des compétences des programmes;
- sauf très rares exceptions, les collèges voient à ce que des plans de cours détaillés soient élaborés et que ces derniers couvrent les objectifs et les standards définis dans les devis;
- les épreuves finales de cours ont généralement un caractère synthèse et sont de nature à mesurer le niveau d'atteinte, pour chaque étudiant, des objectifs selon les standards visés. Toutefois, la Commission a formulé plusieurs avis afin que l'ensemble de ces épreuves joue véritablement ce rôle;
- la grande majorité des collèges ont mis en place des mécanismes pour garantir l'équivalence des évaluations;
- les étudiants sont bien informés; des critères connus garantissent l'impartialité et il existe un droit de recours;
- des pratiques ont été développées pour reconnaître les acquis scolaires et extrascolaires;
- l'étudiant répond, au terme de sa formation, aux conditions d'obtention de son diplôme;
- la totalité des établissements d'enseignement collégial soumis à la Charte de la langue française se préoccupe de la qualité de la langue.

9. La différence entre le nombre de rapports adoptés durant l'année et le nombre de rapports transmis s'explique par le fait que des rapports adoptés à la fin de l'année 2010-2011 ont été transmis aux collèges au cours de l'année 2011-2012.

10. Cinq établissements n'ont pas encore produit leur rapport d'évaluation : Collège régional Champlain; École de sténographie judiciaire du Québec; Collège d'enseignement en immobilier; Campus Macdonald; Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec.

11. Cinquante collèges d'enseignement général et professionnel (incluant les trois constituantes du Cégep de Lanaudière); vingt et un collèges privés agréés aux fins de subventions; vingt-trois établissements privés non agréés aux fins de subventions; quatre établissements publics relevant d'un ministère ou d'une université (Institut de technologie agroalimentaire; Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec; Campus Macdonald; Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec).

Résultats au terme du plan stratégique en juin 2012

Au terme du plan, l'évaluation de l'application de la PIEA est pratiquement terminée. À peine 5 % des établissements visés (5/98) n'ont pas encore transmis à la Commission leur rapport d'autoévaluation. L'exercice sera complété au fur et à mesure de la réception de ces rapports. Autant pour les collèges que pour la Commission, cette opération s'est avérée plus complexe et plus lourde, particulièrement dans la réalisation des visites qui ont été plus exigeantes et plus longues que prévu. Malgré cela, le retard accumulé dans la réalisation des visites et la production des rapports a été comblé et au 30 juin 2012, tous les dossiers reçus ont été traités.

L'évaluation de l'efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés

Dans son plan de réussite – partie intégrante de son système d'assurance qualité –, chaque collège indique comment il entend assumer sa responsabilité d'améliorer la réussite scolaire et le taux de diplomation de ses étudiants, et d'en témoigner.

L'évaluation de l'efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés s'inscrit dans la continuité des travaux que la Commission a réalisés relativement à ces plans depuis 2001[12]. La présente opération lui permet ainsi de faire le suivi des plans de réussite et d'accompagner les 19 collèges visés dans leurs processus d'amélioration continue de la qualité et de la crédibilité de l'enseignement collégial.

La Commission évalue l'efficacité des plans de réussite en faisant état de l'atteinte des objectifs à travers la démonstration faite par le collège et en examinant dans quelle mesure l'élaboration du plan, sa mise en œuvre et les mécanismes de suivi contribuent à l'efficacité du plan. La Commission se prononce sur les points forts et sur les voies d'amélioration en vue du prochain plan de réussite de chaque collège. Elle évalue également la qualité de la démarche retenue par chacun d'entre eux pour réaliser son autoévaluation.

La Commission a convenu avec chaque collège qu'il lui préciserait une date pour le dépôt de son rapport d'autoévaluation et la réception de ces derniers devrait se poursuivre jusqu'en 2013.

Résultats 2011-2012

À l'automne 2011, la Commission a tenu deux séances de formation au cours desquelles elle a rejoint onze personnes ayant accepté de participer, en tant qu'experts, à cette opération. Comme c'est le cas pour toutes les évaluations que la Commission mène, la formation offerte porte sur l'appropriation du rôle d'expert et de membre d'un comité de visite. Durant l'année, la Commission a reçu trois rapports d'autoévaluation. Elle a effectué six visites de deux jours chacune, ce qui représente douze journées passées dans les établissements par le comité de visite. Enfin, les membres du comité consultatif ont participé à l'examen d'un projet de rapport d'évaluation et la version préliminaire de ce rapport a été transmise au collège concerné.

12. Il s'agit des trois opérations suivantes : évaluation des plans de réussite en 2001-2002, analyse de la mise en œuvre de ces plans en 2002-2003 et examen, en 2003-2004, du bilan que chaque collège a fait de son plan de réussite. Il est à noter que les cégeps ont également été touchés par ces trois opérations.

Résultats au terme du plan stratégique en juin 2012

Vingt-deux collèges étaient visés lors de l'adoption du plan stratégique de la Commission en juin 2007. Depuis, l'un d'entre eux a interrompu ses activités (juin 2008), un autre ne s'est pas doté d'un plan de réussite et un dernier établissement possédant deux sites de formation est désormais comptabilisé comme un seul collège. Dix-neuf collèges sont donc touchés par l'évaluation de l'efficacité des plans de réussites des collèges privés non subventionnés. Au terme du plan stratégique, la Commission a reçu près de la moitié des rapports d'autoévaluation (9/19) et elle a effectué le deux tiers des visites (6/9). Lancée au même moment que l'évaluation de l'efficacité des plans stratégiques des cégeps, cette opération a démarré tardivement, notamment à cause du moment où les collèges privés se disaient être en mesure de remettre leur rapport d'autoévaluation. Les derniers rapports sont ainsi attendus d'ici la fin de l'année 2013.

L'évaluation de l'efficacité des plans stratégiques des cégeps

En décembre 2002, le gouvernement obligeait les cégeps à se doter d'un plan stratégique couvrant une période de plusieurs années et intégrant leur plan de réussite[13]. En tenant compte de sa situation et des orientations du plan stratégique du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, chaque cégep présente dans son plan stratégique l'ensemble des objectifs et des moyens qu'il entend mettre en œuvre pour réaliser sa mission. En vertu de la Loi, ce plan doit être révisé annuellement et, le cas échéant, actualisé lorsque des modifications importantes ont été apportées aux orientations et aux objectifs. Le plan stratégique et le plan actualisé doivent être transmis à la Commission pour évaluation.

L'évaluation de l'efficacité des plans stratégiques des cégeps s'inscrit dans la continuité des travaux menés par la Commission depuis 2004, à savoir l'évaluation de la conformité des plans stratégiques à la Loi et de leur efficacité potentielle, ainsi que la publication d'un premier rapport bilan en 2006. Cette nouvelle opération permet à la Commission d'effectuer le suivi de ces plans et d'accompagner les cégeps dans l'amélioration continue de leurs processus et de leurs outils stratégiques.

Comme c'est le cas pour les plans de réussite des collèges privés subventionnés, la Commission évalue l'efficacité des plans stratégiques des cégeps en faisant état de l'atteinte des objectifs à travers la démonstration faite par le collège et en examinant dans quelle mesure l'élaboration du plan, sa mise en œuvre et les mécanismes de suivi contribuent à l'efficacité du plan. Elle se prononce sur les points forts et sur les voies d'amélioration en vue de la prochaine planification stratégique. La démarche d'évaluation étant laissée au choix de chaque cégep, la Commission évalue également la qualité de celle adoptée par chacun d'entre eux.

Résultats 2011-2012

La Commission a consulté chaque cégep afin de convenir du moment où il estime être en mesure de déposer son rapport d'autoévaluation. Selon l'information recueillie à ce jour, la réception des rapports devrait se poursuivre jusqu'à la fin de l'année scolaire 2012. Durant l'année, la Commission a reçu huit rapports.

13. Articles 16.1 et 16.2 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (L.R.Q., chapitre C-29).

Au cours de l'année, la Commission a tenu une séance de formation au cours de laquelle elle a rejoint trois personnes. La Commission a effectué 13 visites de 3 jours chacune, ce qui représente 39 journées passées dans les établissements par les comités de visite. Dans le cadre de ses travaux, la Commission a également adopté 2 rapports (17 dans leur version préliminaire et 15 définitifs) et elle en a transmis 39 aux collèges concernés (24 dans leur version préliminaire et 15 définitifs). Enfin, le comité consultatif s'est réuni à quatre reprises pour examiner une vingtaine de projets de rapports d'évaluation.

Résultats au terme du plan stratégique en juin 2012

Depuis le lancement de l'opération en 2007, quatre cégeps ayant déjà déposé un rapport d'autoévaluation ont souhaité reprendre l'exercice, ce à quoi la Commission a acquiescé. Au 30 juin 2012, un peu plus des trois quarts des cégeps (37/48) ont transmis leur rapport à la Commission et 78 % des visites sont effectuées (29/37). Au printemps 2012, quatre visites ont par ailleurs été reportées au moment du conflit étudiant. La Commission attend onze autres rapports pour compléter cette opération spécifique aux collèges publics.

L'évaluation de l'efficacité de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes des collèges privés non subventionnés

Outre l'obligation pour chaque collège de se doter d'une politique relative à l'évaluation des programmes, l'article 24 du Règlement sur le régime des études collégiales stipule également que le collège doit s'assurer de l'application de cette politique. Conformément à sa loi constitutive, la Commission a le mandat d'en évaluer l'application, ce qui lui permet de porter un jugement sur la capacité du collège de réaliser une évaluation efficace en conformité avec la politique qu'il a lui-même élaborée.

La Commission ayant déjà examiné, dans le cadre de deux évaluations antérieures[14], l'efficacité de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) dans les collèges offrant un programme conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC), le présent exercice s'adresse donc uniquement à 21 établissements privés non subventionnés actifs[15] au moment du lancement de l'opération. Ces collèges forment un groupe hétérogène en raison de la taille, des domaines de formation, du nombre de programmes offerts et de l'expertise qu'ils ont développée en évaluation. Certains n'ont encore jamais procédé à une évaluation de programme demandée par la Commission et la majorité n'a participé qu'à l'une des deux évaluations antérieures de programmes que la Commission a réalisées spécifiquement pour les collèges ayant ce statut[16].

Dans le cadre de cette opération, les collèges devront évaluer en profondeur un de leurs programmes en appliquant leur PIEP en plus d'évaluer la conformité de cette application et son efficacité. Le rapport d'autoévaluation de chaque collège doit porter sur les deux volets de l'opération, à savoir la présentation du programme évalué et des résultats complets de l'exercice ainsi que la description de la démarche suivie par le collège pour réaliser l'autoévaluation de l'application de sa politique et l'appréciation qu'il en fait.

14. Il s'agit de l'évaluation de l'application de la PIEP menée en 1998-2002 et de l'évaluation de programmes en 2005-2008.

15. Un collège n'avait pas de cohortes étudiantes au moment du lancement de l'opération, trois établissements ont cessé leurs activités et enfin, l'École nationale de théâtre du Canada n'est pas tenue, en raison de son statut, de procéder à cette autoévaluation.

16. Opérations réalisées respectivement en 1997-1999 pour la première et en 2001-2003 pour la seconde.

Résultats 2011-2012

Durant l'année, la Commission a effectué une relance auprès des collèges afin de recruter des experts et elle a tenu deux séances de formation au cours desquelles elle a rejoint cinq personnes. Elle a également élaboré les outils d'analyse nécessaires à la réalisation de cette opération. La Commission a reçu trois rapports d'autoévaluation et effectué deux visites d'établissements. Enfin, le comité consultatif dédié à cette opération s'est réuni une fois pour examiner les outils d'analyse et l'organisation des visites.

Au cours du printemps 2012, la Commission a communiqué avec chacun des établissements afin de savoir à quel moment ils entendaient procéder à leur autoévaluation et à quel moment ils estimaient être en mesure de déposer leur rapport. Selon l'information recueillie à ce moment-là, quatorze collèges devraient transmettre leur rapport d'autoévaluation d'ici la fin du mois de décembre 2012 et deux autres, en mars et en décembre 2013. Deux collèges n'ont pas encore précisé le moment du dépôt de leur rapport.

Résultats au terme du plan stratégique en juin 2012

Lors de l'élaboration du plan stratégique, vingt-huit collèges privés non subventionnés étaient actifs et lors du lancement de l'opération, il en restait vingt-six, dont un n'avait pas de cohorte étudiante, trois autres avaient cessé leurs activités et un dernier n'était pas tenu, en raison de son statut[17], de procéder à cette autoévaluation. Vingt et un établissements sont donc touchés par cette opération.

Comme il en est fait mention précédemment dans la section consacrée à l'adoption des PIEP (1er objectif de l'orientation 1), 50 % des établissements privés non subventionnés n'avaient pas de politique au moment du lancement de l'opération sur l'efficacité de l'application de cette politique. Au cours des deux premières années de la mise en œuvre de son plan stratégique, la Commission a donc mis l'accent sur le soutien à apporter à ces établissements pour qu'ils élaborent et adoptent une PIEP, préalable essentiel à l'examen de l'efficacité de ladite politique.

L'efficacité du système d'assurance qualité de chaque établissement

Dans son *Plan stratégique 2007-2011*, la Commission annonçait son intention de définir une nouvelle opération dont la réalisation à intervalles réguliers permettrait d'évaluer l'efficacité du système d'assurance qualité mis en place par chaque établissement, selon ses particularités propres. Afin de s'assurer que l'opération repose sur des bases solides dans les collèges, la Commission a mené, en 2010-2011, une consultation sur la nature d'une telle opération et sur l'impact des opérations antérieures qu'elle a réalisées dans les collèges.

Résultats 2011-2012

Les résultats de la consultation dont il est question précédemment ont été présentés aux directions de collèges publics et privés à l'automne 2011. Donnant suite à une proposition reçue à ce moment-là, la Commission a mis sur pied un groupe de travail mixte

17. Il s'agit de l'École nationale de théâtre du Canada.

formé de représentants des collèges et de personnes de la Commission ayant pour mandat d'échanger sur des sujets précis, dont la définition des bases conceptuelles de l'opération, les particularités des collèges québécois, la définition du système d'assurance qualité du réseau collégial, le contexte réglementaire et les opérations menées par des agences d'évaluation en enseignement supérieur. Le groupe de travail s'est réuni à quatre reprises au cours de l'année. La Commission a également amorcé les travaux sur la définition du cadre général de l'opération et l'élaboration d'un document de référence. Par ailleurs, des activités de recherche et de veille ont été réalisées au cours de l'année et les résultats se retrouvent dans la partie consacrée à l'axe d'intervention « veille stratégique » présentée ci-après.

Dans le cadre de travaux sur la gestion de la qualité en enseignement supérieur, la Commission a examiné le fonctionnement de plusieurs agences d'assurance qualité au Canada, aux États-Unis, en Australie et en Europe. Elle a examiné plus en profondeur le fonctionnement de cinq agences : quatre agences européennes et une agence ontarienne. Les rencontres avec des représentants de ces agences ont permis de mieux connaître leur mode de fonctionnement et leurs pratiques d'évaluation. Lors des deux missions réalisées à cet effet[18], la Commission a jumelé la visite des agences à une rencontre avec l'OCDE et des rencontres avec des représentants d'établissements récemment évalués par les agences d'assurance qualité. Elle souhaitait ainsi recueillir autant le point de vue des évaluateurs que celui des établissements évalués.

La Commission a par ailleurs signé une entente de partenariat avec quatre des cinq agences rencontrées. Cette entente peut se traduire, entre autres choses, par la participation à des activités initiées par un organisme ou l'autre et par des stages de perfectionnement. Enfin, elle a entrepris des démarches auprès d'organismes habilités à évaluer les agences d'assurance qualité du réseau européen pour examiner la possibilité de soumettre la Commission à une pareille évaluation externe.

Résultats au terme du plan stratégique en juin 2012

En inscrivant la définition d'une nouvelle opération dans sa planification stratégique 2007-2011, la Commission souhaitait orienter résolument ses travaux vers la prise en charge, par les collèges eux-mêmes, de l'assurance qualité sous l'angle des modalités et dispositifs qu'ils ont mis en place. Avant d'entreprendre une telle démarche, il était cependant nécessaire de compléter l'évaluation de l'efficacité des composantes elles-mêmes, ce à quoi elle a consacré l'essentiel de la mise en œuvre de son plan stratégique au cours des dernières années.

Par ailleurs, le résultat des missions réalisées en 2011-2012 lui a permis d'inscrire son action dans un contexte plus vaste de l'assurance qualité et d'établir des comparables, comme souhaité dans son plan stratégique. Elles lui ont également permis de constater que les processus d'évaluation mis en place par la Commission sont d'une grande qualité, comparables aux meilleures pratiques ailleurs dans le monde, et qu'ils assurent des résultats crédibles et fiables. De plus, les activités du comité mixte lui permettront d'assurer des bases solides et communes à une opération qui diffère de toutes celles qu'elle a menées jusqu'à maintenant.

18. La liste des organisations rencontrées se retrouve à l'annexe IV, à la page 70.

La veille stratégique

Dans le cadre de sa planification stratégique 2007-2011, la Commission entendait situer ses constats sur l'enseignement collégial québécois à l'intérieur d'un contexte canadien et international.

Résultats 2011-2012

Les activités de veille ont été faites en lien direct avec l'assurance qualité afin d'alimenter les travaux de l'équipe interne et du groupe de travail mixte sur la définition des concepts d'assurance qualité, sur les agences et leurs pratiques à l'international (États-Unis, Europe et Australie) et dans le contexte canadien (Ontario, Provinces maritimes et Québec) et enfin, sur les balises qui devraient encadrer l'évaluation du système d'assurance qualité mis en place dans les établissements. Ces activités ont conduit à la production de divers outils de travail, dont une synthèse des processus et mécanismes de huit agences d'assurance qualité – incluant les cinq agences rencontrées lors des missions de l'automne 2011 et de l'hiver 2012 –, le développement d'une base de données sur les concepts reliés à l'assurance qualité en enseignement supérieur ainsi que différents documents de synthèse portant sur l'ensemble des opérations menées par la Commission et la mise en parallèle des critères qu'elle a utilisés avec ceux de deux agences, l'une européenne et l'autre, canadienne : l'European Association for Quality Assurance in Higher Education (ENQA) et le Service de l'assurance de la qualité des collèges de l'Ontario (SAQCO).

Résultats au terme du plan stratégique en juin 2012

Les activités de veille réalisées plus particulièrement au cours de la dernière année du plan stratégique lui ont permis de confirmer ce qu'elle avait déjà constaté lors des deux missions réalisées dans le cadre de la définition de son opération systémique et récurrente, à savoir que ses pratiques actuelles correspondent aux plus hauts standards en évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur.

Deuxième orientation
S'assurer du meilleur impact possible des recommandations et des constats de la Commission au regard du développement de la qualité de l'enseignement collégial

■ **ENJEU**

Le développement continu de la qualité de l'enseignement collégial.

■ **AXE D'INTERVENTION 1**

L'impact des travaux de la Commission sur les collèges

Tableau synthèse

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1

Faire en sorte que les collèges donnent des suites appropriées aux recommandations de la Commission à l'intérieur du délai prévu et modifier le jugement, le cas échéant.

Indicateur	Résultats 2011-2012	Résultats au terme du plan stratégique en juin 2012
Proportions des recommandations faites aux collèges lors des évaluations auxquelles des suites satisfaisantes ont été apportées dans les délais.	Travaux préparatoires à la mise en place d'un processus de consolidation des suivis et examen de la situation de 77 collèges ayant une ou plusieurs suites à donner. Travaux préparatoires à l'élaboration d'un document d'orientation sur la consolidation des suivis. **29 rapports de suivi reçus durant l'année :** – application PIEA (12); – opération 2005 en évaluation de programmes (8); – évaluation institutionnelle (8); – plan stratégique (1). **28 rapports transmis aux collèges :** – opération 2005 en évaluation de programmes (9); – application PIEA (8); – évaluation institutionnelle (7); – formation générale (2); – plan stratégique (2).	Mise en place de moyens pour que les établissements donnent des suites appropriées dans des délais raisonnables (système de gestion des suivis, échéances déterminées avec les collèges, relances périodiques). – 39 % des collèges (19/49) ont complété les processus d'évaluation pour lesquels ils avaient des suites à donner entre 2007-2008 et juin 2012. **Pourcentage des collèges ayant terminé leur évaluation** (période couverte par les opérations) – 93 % en application de la PIEP (1998-2002); – 90,1 % en évaluation de programme (1994-2008); – 36,8 % en évaluation institutionnelle (2000-2004); – 23,4 % en application de la PIEA (2007-2012). Préparation d'une opération pour assurer un traitement intégré des suites que les collèges doivent donner aux recommandations.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2

S'assurer du meilleur impact possible des recommandations et des constats de la Commission au regard du développement de la qualité de l'enseignement collégial.

Indicateur	Résultats 2011-2012	Résultats au terme du plan stratégique en juin 2012
Évaluer le suivi des recommandations formulées lors de l'évaluation institutionnelle.	À partir de 2009-2010, les résultats annuels relatifs à l'évaluation institutionnelle sont traités avec l'ensemble des autres suites (objectif 1 de l'orientation 2).	Se référer au tableau qui précède pour l'ensemble des résultats.

■ AXE D'INTERVENTION 2

L'impact des travaux de la Commission sur l'ensemble des partenaires et interlocuteurs de l'enseignement collégial

Tableau synthèse

OBJECTIF STRATÉGIQUE

S'assurer de la prise en compte par les partenaires et les interlocuteurs des constats faits par la Commission dans ses rapports synthèses.

Indicateur	Résultats 2011-2012	Résultats au terme du plan stratégique en juin 2012
Inventaire des suites données par les partenaires et autres interlocuteurs aux constats et recommandations de la Commission.	**Rapport annuel déposé en décembre 2011 par la Commission consultative de l'enseignement privé.** 37 % des avis de renouvellement ou de modification de permis relatifs à l'enseignement collégial font référence aux travaux de la Commission (18/49). – 1 recommandation défavorable (renouvellement de permis); – 1 recommandation favorable sous condition (organisation pédagogique). **Objets des mentions :** – politique institutionnelle (21); – ensemble des évaluations (10); – programmes (3); – application de la PIEA (2); – évaluation institutionnelle (2); – plan de réussite (1).	La Commission fait un suivi rigoureux des recommandations formulées à chaque collège. Elle peut difficilement faire le suivi des recommandations formulées dans ses rapports synthèses. Augmentation de plus de 15 % des références aux travaux de la Commission dans les recommandations au ministre de la Commission consultative de l'enseignement privé. – 2007-2008 : 20 % – 2010-2012 : 37 %

L'impact des travaux de la Commission sur les collèges

L'impact des évaluations de la Commission sur les collèges dépend en grande partie du réinvestissement des compétences développées en évaluation et du suivi qui est donné aux actions proposées au terme de chaque évaluation. En général, les collèges ont donné des suites adéquates aux recommandations formulées par la Commission lors de ses évaluations.

L'obligation pour les collèges de donner des suites aux recommandations fait partie du processus d'évaluation[19]. Afin de les inciter à déposer un rapport de suivi dans des délais raisonnables, la Commission porte une attention particulière aux suites satisfaisantes données par les collèges selon l'échéance prévue et elle en tient compte dans une éventuelle révision du jugement initial. Les délais accordés aux collèges peuvent varier d'une opération d'évaluation à l'autre. Ainsi, dans la majorité des cas, les collèges ont un délai d'un an pour apporter les modifications demandées. Dans le cadre de l'évaluation institutionnelle, la Commission a choisi de ne pas fixer d'échéance vu la nature des recommandations et l'ampleur du travail exigé pour y donner des suites adéquates. Entre-temps, les cégeps ont dû élaborer et adopter un plan stratégique et, dans plusieurs cas, les améliorations demandées lors de l'évaluation institutionnelle y ont trouvé écho. Enfin, dans le cas particulier de l'évaluation de l'efficacité de l'application de la PIEA, la Commission a décidé de moduler le délai imparti aux collèges en fonction de l'ampleur des mesures à prendre pour apporter un suivi approprié à ses recommandations. Ce délai est fixé d'un commun accord entre le président de la Commission et chacune des directions de collège.

Pour chaque opération d'évaluation, le processus est considéré comme incomplet tant et aussi longtemps que le collège n'a pas donné de suites appropriées à toutes les recommandations qui lui ont été adressées. Des établissements peuvent parfois produire plusieurs rapports avant de répondre aux exigences de la Commission.

Résultats 2011-2012 pour l'ensemble des opérations

Toujours dans la perspective de faire en sorte que les collèges donnent des suites appropriées à ses recommandations, la Commission a amorcé des travaux devant conduire à une approche intégrée du traitement des suivis que des collèges doivent encore donner pour répondre aux recommandations formulées dans le cadre de l'une ou l'autre de ses évaluations antérieures sur les programmes d'études, sur l'évaluation institutionnelle ou encore sur l'application d'une politique institutionnelle. Cet exercice lui permettra de dresser un portrait juste des travaux à compléter pour chaque collège concerné et de convenir avec lui d'un traitement efficace, utile et cohérent avec sa réalité particulière.

Au cours de l'année, la Commission a procédé à l'examen de la situation des soixante-dix-sept collèges concernés et, au fur et à mesure, elle présentera à chacun d'entre eux une proposition de traitement adaptée. La Commission a également amorcé l'élaboration d'un document présentant aux collèges les orientations qu'elle entend donner à la réalisation de cette activité.

19. Voir la description du processus d'autoévaluation à la page 15 du présent rapport.

Les suites données aux évaluations de programmes de la Commission

Un peu plus de 84 % des collèges actifs ayant reçu un rapport contenant au moins une recommandation lors de l'une ou l'autre des évaluations de programmes[20] ont donné des suites appropriées et, au 30 juin 2012, quatre de ces opérations étaient terminées pour tous les collèges visés[21]. Toutes opérations en évaluation de programme confondues, l'ensemble des collèges ayant donné des suites adéquates et ceux ayant reçu un rapport sans recommandation représentent 90,1 % des collèges concernés.

À ce jour, quatre des huit opérations d'évaluation de programme ne sont pas encore terminées, à savoir *Techniques administratives, formation générale*, l'une des deux évaluations de *programmes dans les établissements privés non subventionnés*[22] et la dernière opération menée en 2005-2008. À l'exclusion de cette dernière qui est plus récente, le pourcentage des collèges actifs ayant complété le processus d'évaluation varie entre 88 % et 97 %. Au total, trente collèges différents ont encore des suites à donner à l'une ou l'autre de ces opérations et cinq d'entre eux doivent le faire pour au moins trois opérations. Enfin, un collège doit procéder à la réévaluation de son programme.

Pourcentage des dossiers complétés[23] selon l'opération
et pour les collèges actifs au 30 juin 2012

Opération (années de l'évaluation)	Dossiers complétés
Techniques administratives (1996-1999)	97 %
Évaluation des programmes dans les établissements privés non subventionnés (2001-2003)	88 %
La composante de la formation générale des programmes d'études (1997-2000)	93 %
Évaluation de programme (2005-2008)	50 %

La moitié des opérations en évaluation de programme réalisées par la Commission dans les collèges sont complétées. Il s'agit de l'évaluation des programmes *Techniques d'éducation en service de garde* complétée en février 2003, de celles des programmes *Sciences humaines* et *Informatique* complétées en septembre 2007 et de la première des deux opérations touchant exclusivement les établissements privés non subventionnés complétée en juin 2008. Plus de 70 % des rapports d'évaluation transmis aux collèges dans le cadre de chacune de ces opérations contenaient au moins une recommandation.

20. Huit opérations réalisées par la Commission depuis 1994 ont porté sur l'évaluation de programme.

21. Il s'agit des opérations suivantes : l'évaluation des programmes conduisant à une attestation d'études collégiales dans les établissements privés non subventionnés et l'évaluation des programmes *Sciences humaines*, *Informatique* et *Techniques d'éducation en services de garde* (voir l'annexe VIII, p. 87).

22. L'annexe VII présente l'état de situation pour chacune de ces opérations.

23. Lorsqu'un collège a donné des suites appropriées à toutes les recommandations contenues dans un rapport d'évaluation, le dossier est complété.

Pourcentage des rapports contenant au moins une recommandation pour les opérations d'évaluation de programme complétées au 30 juin 2012[24]

Opération (années de l'évaluation)	Nombre de collèges touchés	Pourcentage de rapports avec recommandations
Évaluation des programmes dans les établissements privés non subventionnés (1997-1999)	23	83,3 %
Techniques d'éducation en service de garde (1994-1996)	31	75,6 %
Sciences humaines (1995-1997)	64	75,0 %
Informatique (1994-1996)	54	71,6 %

Résultats 2011-2012

Durant l'année, la Commission a reçu huit rapports de suivi concernant l'évaluation de programme, elle a examiné et transmis aux collèges concernés onze rapports dont neuf relatifs à l'opération menée en 2005-2008 et deux autres, à l'évaluation de la formation générale. Elle a jugé que dix collèges avaient pris les mesures appropriées lui permettant de lever ses recommandations. Pour un collège, la Commission a conclu que des suites partiellement satisfaisantes avaient été données et ce dernier est tenu de lui transmettre un nouveau rapport de suivi.

Les suites à donner à l'application des politiques institutionnelles d'évaluation

Résultats 2011-2012

L'évaluation de l'efficacité de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) est presque terminée. Au 30 juin 2012, la Commission a transmis à 81 collèges leur rapport d'évaluation respectif et 77 d'entre eux (83 %) ont reçu un rapport contenant au moins une recommandation. Dix-neuf collèges (23,4 %) ont complété leur processus d'évaluation (19/81). Durant l'année, douze collèges ont transmis un rapport de suivi. La Commission en a examiné onze et elle a transmis aux collèges concernés huit rapports d'évaluation. Six d'entre eux ont donné des suites jugées satisfaisantes, les suites d'un collège ont été jugées partiellement satisfaisantes et celles d'un autre, insatisfaisantes. Ces deux collèges doivent produire un nouveau rapport de suivi et le transmettre à la Commission.[25]

24. L'annexe VIII présente la liste des collèges encore actifs qui ont participé à ces opérations.

25. Les autres résultats découlant de cette opération sont présentés dans la section consacrée aux opérations de la Commission à la page 22 du rapport.

L'évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) s'est déroulée entre 1998 et 2002. À ce jour, le processus d'évaluation est terminé pour 93 % (77/83) des collèges touchés par cette évaluation. La Commission a demandé aux collèges n'ayant pas encore démontré l'efficacité de leur politique de le faire lors de l'opération 2005-2008 en évaluation de programmes, puisqu'ils devaient alors compléter cette évaluation à l'aide de leur PIEP. Les 20 collèges visés par cette demande devaient joindre au rapport d'autoévaluation de leur programme, un bref rapport sur l'efficacité de l'application de leur politique. Au 30 juin 2012, deux d'entre eux n'ont pas encore transmis leur rapport. Enfin, un collège a encore des suites à donner au rapport de la Commission[26].

Les suites à donner à l'évaluation institutionnelle

L'évaluation institutionnelle réalisée auprès des collèges offrant le diplôme d'études collégiales (DEC) avait pour objectif premier de les aider à s'acquitter encore mieux de leur mission de formation. La portée d'un bon nombre des recommandations formulées lors de cette opération réalisée entre 2000 et 2004 rendait difficile la transmission rapide des suites appropriées par les collèges.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa planification stratégique, la Commission a évalué le suivi apporté à ces recommandations par l'ensemble des collèges et dans le cas particulier des cégeps, elle a voulu profiter de l'évaluation de l'efficacité de leurs plans stratégiques[27] pour examiner les suites données à l'évaluation institutionnelle au moyen de ces plans. Les cégeps pouvaient aussi, comme c'est le cas pour les autres collèges, donner des suites au moment le plus approprié pour eux.

Résultats 2011-2012

Près de 87 % des collèges ayant réalisé cette opération (59/68)[28] ont reçu un rapport contenant au moins une recommandation. Au 30 juin 2012, un peu plus de la moitié des collèges (35/68) ont encore des suites à donner, le rapport de suivi de 6 collèges est en cours d'évaluation et le processus d'évaluation est terminé pour 25 autres (36,8 %)[29]. Au cours de l'année, la Commission a reçu huit rapports de suivi, elle en a examiné dix et elle a transmis son rapport d'évaluation à sept des collèges concernés. Dans quatre cas, elle a jugé que les mesures prises par ces collèges répondaient de façon appropriée aux lacunes observées lors de l'évaluation. Les autres collèges doivent donner de nouvelles suites.

Résultats au terme du plan stratégique en juin 2012

Au terme du plan, plus du tiers (36,8 %) des collèges ayant participé à l'évaluation institutionnelle ont terminé le processus, ce qui représente une augmentation de près de 9 % comparativement à la situation observée en 2007-2008 alors que 27,9 % d'entre eux avaient complété l'exercice.

26. L'annexe IX présente la situation pour chacun des collèges touchés, à la page 89.

27. Voir la présentation de cette opération à la page 25.

28. Lors de cette évaluation, quatre des soixante-douze collèges initialement visés ont demandé à la Commission de procéder à leur autoévaluation à une date ultérieure. L'annexe VII (page 80) présente la situation pour chaque collège, au 30 juin 2012.

29. Neuf de ces collèges ont reçu un rapport sans recommandation.

Dans la planification stratégique de la Commission, l'atteinte de cet objectif était associée à la publication d'un rapport synthèse en 2011. Même si le rapport en question n'a pas été publié, les suites données par les collèges ont été traitées annuellement, comme il en est fait mention précédemment. De plus, la Commission avait proposé aux cégeps de lier ce suivi à l'évaluation de l'efficacité de leurs plans stratégiques. À l'usage, il s'est avéré difficile et bien souvent peu approprié pour les collèges de faire la démonstration que des suites satisfaisantes avaient été données à l'évaluation institutionnelle lors de l'opération mentionnée ci-dessus.

* * *

Résultats pour l'ensemble des suites à donner, au terme du plan en juin 2012

La Commission a pris les moyens pour que les établissements donnent des suites appropriées dans des délais raisonnables, notamment par l'utilisation d'un programme informatique de gestion des suivis, par une date d'échéance – dans certains cas – établie en accord avec chaque collège concerné ou encore par des relances périodiques et ciblées dans les collèges. Il n'est pas évident d'attribuer avec certitude les résultats obtenus à de telles actions. Cependant, il n'en demeure pas moins qu'en 2007-2008, 49 collèges avaient encore des suites à donner et il en reste 30 au terme du plan stratégique. Ainsi, 39 % des collèges concernés ont complété les processus d'évaluation des opérations pour lesquelles ils avaient des suites à donner. La Commission a donc poursuivi un objectif d'impact sur l'amélioration continue de la qualité plutôt que d'essayer d'atteindre un objectif de moyens qui s'est avéré difficilement mesurable et dont l'indicateur ne précisait pas les résultats attendus. La préparation d'une opération pour assurer un traitement intégré des suites que les collèges doivent donner aux recommandations va également dans ce sens.

L'impact des travaux de la Commission sur l'ensemble des partenaires et interlocuteurs de l'enseignement collégial

Par son suivi auprès du ministre, par ses nombreux échanges avec ses partenaires et par ses opérations de communication, la Commission prend divers moyens pour rendre publiques ses recommandations. Toutefois, il est difficile de mesurer de façon concrète l'impact de ses travaux auprès de ses partenaires, sauf dans le cas de la Commission consultative de l'enseignement privé qui publie chaque année un rapport sur ses recommandations au ministre concernant les demandes de renouvellement ou de modification des permis accordés aux établissements privés. Lorsque c'est le cas, elle précise dans son analyse les travaux ou les constats de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial sur lesquels elle s'appuie pour formuler ses recommandations.

Résultats 2011-2012

Près de 65 % des demandes examinées (18/28) au cours de la période couverte par le dernier rapport annuel de la Commission consultative de l'enseignement privé[30] font référence aux évaluations que la Commission a effectuées auprès des collèges en

30. Le *42e Rapport annuel 2010-2011 de la Commission consultative de l'enseignement privé* a été rendu public en décembre 2011.

question. Trente-sept pour cent des recommandations de la Commission consultative (18/49) s'appuient ainsi sur les travaux de la Commission, dont une recommandation défavorable au renouvellement du permis et une autre, favorable sous condition. Les objets sur lesquels reposent ses décisions sont les suivants : l'évaluation des politiques d'évaluation des apprentissages et des programmes (21 mentions), l'ensemble des évaluations réalisées dans un même établissement (10), la qualité de la formation et l'évaluation des programmes (3), l'application de la PIEA (2), l'évaluation institutionnelle (2) et enfin, le plan de réussite (1).

Résultat au terme du plan stratégique en juin 2012

Contrairement aux recommandations qu'elle adresse aux collèges et dont elle assure un suivi rigoureux, la Commission peut difficilement faire le suivi des recommandations qu'elle a formulées jusqu'en 2010 dans ses rapports synthèses.

Au cours de la première année de la mise en œuvre du plan stratégique, 20 % des avis de renouvellement ou de modification de permis relatifs à l'enseignement collégial privé font référence aux travaux de la Commission. Dès l'année suivante et jusqu'en juin 2012, le pourcentage s'est maintenu entre 35 % et 37 % avec un sommet de 42 % en 2010-2011.

Troisième orientation
Témoigner du développement de la qualité de l'enseignement collégial pour contribuer à sa crédibilité et à sa reconnaissance

■ **ENJEU**

La crédibilité et la reconnaissance de la qualité de l'enseignement collégial et de sa pertinence

■ **AXE D'INTERVENTION**

La connaissance du mandat de la Commission

Tableau synthèse

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1

S'assurer que les publics visés connaissent le mandat de la Commission.

Indicateur	Résultats 2011-2012	Résultats au terme du plan stratégique en juin 2012
Taux de connaissance du mandat de la Commission par les publics visés.	s. o.	Élaboration et mise en œuvre d'un plan de communication quinquennal. Sondage omnibus sur la perception de l'enseignement collégial : – 77 % des répondants estiment qu'on organisme comme la Commission devrait exister; – 57 % des répondants estiment que la qualité de l'enseignement collégial est forte ou très forte; – 63 % des personnes ayant étudié au collégial estiment que la qualité de l'enseignement collégial est forte ou très forte; – 67 % des personnes ayant un enfant aux études dans un collège estiment que la qualité de l'enseignement collégial est forte ou très forte.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2

S'assurer que les publics visés connaissent le mandat de la Commission.

Indicateur	Résultats 2011-2012	Résultats au terme du plan stratégique en juin 2012
Nombre de personnes appartenant aux publics visés qui ont participé aux activités de présentation du rapport synthèse publié à la fin de chacune des opérations d'évaluation.	Environ 180 personnes ont assisté aux 4 activités découlant de la publication du rapport synthèse sur les politiques d'évaluation des apprentissages des collèges.	Deux rapports synthèses publiés au cours de la période. Environ 180 personnes ont participé aux activités reliées à chacun des deux lancements. Les activités menées auprès des groupes particulièrement interpellés sont fort appréciées.
Nombre de personnes appartenant aux publics visés qui ont demandé à recevoir copie d'un rapport synthèse.	Toutes les personnes rencontrées lors de l'une ou l'autre des activités ont reçu une copie papier du rapport qui est également déposé sur le site Internet de la Commission. Au lendemain du lancement du rapport, le nombre de pages Web vues a fait un bond de 46 % par rapport au mois précédent.	La Commission distribue systématiquement ses rapports dans les collèges et auprès des personnes rencontrées en plus de le rendre disponible sur Internet.

Le témoignage de la Commission auprès de ses publics cibles

En vertu de sa loi constitutive, la Commission doit rendre ses rapports d'évaluation publics de la manière qu'elle juge appropriée (art. 18). Afin de répondre de la meilleure façon possible à cette obligation légale, la Commission a décidé, dès la mise en ligne de son site Internet en mars 1997, d'y déposer tous les rapports d'évaluation qu'elle transmet aux collèges et au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Cette façon de faire s'applique également aux rapports synthèses sur chacune des opérations complétées par la Commission, aux rapports annuels de gestion ainsi qu'à tous les documents qu'elle produit à l'intention des collèges pour les soutenir dans les démarches d'autoévaluation qu'elle leur demande de réaliser. La Commission a voulu ainsi rendre accessibles, au plus grand nombre possible, outre la présentation de son mandat et de sa mission, les processus d'évaluation qu'elle privilégie et le résultat de ses travaux.

Par ailleurs, la publication de ses rapports synthèses entraîne à chaque fois son lot d'interrogations sur l'éventuel côté hermétique du contenu pour des personnes non initiées. Lors de l'élaboration de son dernier rapport synthèse en janvier 2012, ces interrogations ont amené la Commission à élaborer un rapport plus accessible en y évacuant les considérations plutôt techniques qu'elle s'assure par la suite de présenter aux différents groupes directement concernés par les mesures à prendre pour améliorer la situation. En procédant de la sorte, la Commission souhaite accompagner les collèges dans leur prise en compte des résultats globaux d'une opération d'évaluation qu'elle a menée et ainsi contribuer encore mieux à l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial.

Connaissance de la perception de l'enseignement collégial par le public en général

En 2011-2012, la Commission n'a pas mené d'activités directement liées à l'objectif sur le taux de connaissance du mandat de la Commission par les publics visés.

Résultats au terme du plan stratégique en juin 2012

Lors de la mise en œuvre de sa planification stratégique, la Commission a adopté un plan de communication quinquennal qui n'a pas nécessairement donné les résultats escomptés. Outre la publication de deux rapports synthèses (2009 et 2012) ainsi que ses relations habituelles avec le ministre et ses principaux partenaires, la Commission a eu peu d'occasions d'occuper la scène publique, ses activités étant essentiellement consacrées aux opérations menées dans les collèges, comme on peut le constater à la lecture des résultats des orientations un et deux du présent chapitre. Par ailleurs, afin de mieux connaître la perception de l'enseignement collégial par le public en général, la Commission a fait effectuer, en 2008, un sondage omnibus dans tout le Québec. Si la plupart des personnes sondées ne connaissaient pas la Commission, 77 % d'entre elles estimaient qu'il serait pertinent d'avoir un organisme public indépendant ayant pour mandat d'évaluer l'enseignement collégial. De plus, un peu plus de 57 % de l'ensemble des répondants ont estimé que la qualité de l'enseignement collégial était forte ou très forte. Cette proportion a grimpé à 63 % pour les personnes ayant étudié au collégial et à 67 % pour celles ayant un enfant aux études dans un collège. Il résulte de ce sondage que plus on a une connaissance directe d'un établissement collégial, plus on a une perception positive de ce niveau d'enseignement.

Participation aux activités de présentation du dernier rapport synthèse

Résultats 2011-2012

Le 16 février 2012, la Commission a rendu public, lors d'une conférence de presse, son rapport intitulé *L'application des politiques d'évaluation des apprentissages – Pour des évaluations justes et équitables*. Une soixantaine de personnes ont assisté au lancement. Cependant, la couverture médiatique n'a pas été à la hauteur de ce qui était souhaité et certains événements d'actualité, dont les débuts de la contestation étudiante sur les frais de scolarité, ont davantage retenu l'attention des médias. La veille de la conférence de presse, la Commission a présenté les principaux résultats de cette opération devant une cinquantaine de directeurs généraux des collèges publics et privés. Dans l'ensemble, les constats de la Commission ont été très bien reçus par ces derniers.

Deux autres activités spécifiques à la présentation du rapport synthèse ont eu lieu durant l'année, la première auprès d'une quarantaine de directeurs des études des collèges publics – en mars 2012 – et la seconde, auprès d'une vingtaine de directeurs des études des collèges privés subventionnés – en juin. Enfin, lors de rencontres régulières avec ses principaux partenaires, la Commission a également échangé avec eux sur le contenu du rapport synthèse.

Le rapport a été distribué à toutes les personnes rencontrées, diffusé dans tous les collèges et sur Internet. D'ailleurs, les statistiques sur la fréquentation du site Internet de la Commission montrent que le lendemain du lancement et de la conférence de presse, le nombre de pages vues (13 454) a fait un bond de 46 % par rapport à celui du mois précédent.

Résultats au terme du plan stratégique en juin 2012

Deux rapports synthèses ont été rendus publics au cours de la période, le premier sur les programmes du renouveau de l'enseignement collégial en 2009 et le second, sur l'application des politiques d'évaluation des apprentissages dans les collèges, en 2012. Dans chaque cas, la Commission a rejoint environ 180 personnes. En effet, les deux rapports ont fait l'objet d'un lancement et d'une conférence de presse ainsi que de présentations particulières devant des groupes directement interpellés par leur contenu. Les activités plus ciblées sont fort appréciées par les groupes en question. Enfin, la Commission distribue systématiquement des exemplaires de ses rapports dans tous les collèges et auprès des personnes rencontrées, ce qui a pour effet de générer très peu de demandes d'exemplaires.

Quatrième orientation
Contribuer au maintien des capacités des collèges en matière d'évaluation

■ **ENJEU**

La qualité des évaluations menées par les collèges.

■ **AXE D'INTERVENTION**

L'accompagnement des collèges

Tableau synthèse

OBJECTIF STRATÉGIQUE

Dans le respect de l'autonomie des collèges et de l'indépendance de la Commission, assurer aux collèges l'accompagnement requis pour la réalisation d'évaluations rigoureuses et utiles lors des opérations demandées par la Commission.

Indicateur	Résultats 2011-2012	Résultats au terme du plan stratégique en juin 2012
Taux de satisfaction des collèges quant à l'accompagnement offert.	Diffusion du cadre de référence sur l'évaluation des politiques d'évaluation des programmes (PIEP). Mise à jour du cadre de référence sur l'évaluation des politiques d'évaluation des apprentissages (PIEA).	Amélioration de la qualité de l'accompagnement : – Multiplication des occasions de rencontres; – Création d'un comité mixte de travail; – Diffusion plus ciblée des résultats des rapports synthèses. Les collèges se disent très satisfaits de ces améliorations.

L'accompagnement des collèges

Dès le départ, la Commission a voulu accompagner les collèges dans leurs travaux d'évaluation tout en respectant leur autonomie et en préservant son indépendance. Cette volonté s'est notamment concrétisée par la tenue de rencontres d'information au début de chaque opération d'évaluation ou encore, par l'entretien de contacts réguliers avec les intervenants dans les collèges, en particulier par l'intermédiaire des analystes chargés, entre autres choses, de répondre à leurs interrogations sur les évaluations que la Commission leur demande de réaliser. Elle accompagne ainsi chaque établissement de façon individualisée.

En plus des trois opérations en cours, la Commission a conduit et complété onze opérations d'évaluation[31] dans le réseau et les collèges ont ainsi été amenés à développer une expertise importante en cette matière. Le maintien de cette expertise, variable d'un collège à l'autre, est toutefois à la merci des nombreux mouvements de personnel et des départs à la retraite observés au cours des dernières années.

31. L'évaluation récurrente des documents officiels – politiques, plans de réussite et plans stratégiques – n'est pas comptabilisée ici.

Résultats 2011-2012

Afin d'appuyer les collèges dans la poursuite de l'élaboration ou de la révision de leur politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP), la Commission a procédé à la diffusion auprès de tous les collèges de la nouvelle version de son cadre de référence sur l'évaluation de ces politiques. Elle a également procédé à la mise à jour de son cadre de référence correspondant aux politiques d'évaluation des apprentissages, lequel sera diffusé au cours de l'automne 2012.

Résultats au terme du plan stratégique en juin 2012

Outre l'accompagnement individuel et la production d'outils utiles aux collèges pour réaliser les évaluations demandées, la Commission a privilégié, au cours des dernières années, la multiplication des rencontres ou des occasions d'échanges avec les collèges. La consultation des collèges menée en 2011 sur les opérations de la Commission et ses processus, la présentation des résultats de cette consultation, la création d'un comité de travail mixte consacré à la définition de la nouvelle opération sur le système d'assurance qualité ainsi que des pratiques plus ciblées dans la diffusion des résultats de ses rapports synthèses sont autant d'actions visant l'amélioration continue de la qualité du support qu'elle offre aux collèges dans la réalisation de leurs activités d'évaluation. D'ailleurs, les collèges se disent satisfaits de ces améliorations apportées au cours des dernières années.

Chapitre 3

Autres résultats au regard des travaux d'évaluation réalisés en 2011-2012

En plus des activités prévues à son plan stratégique, la Commission a réalisé d'autres travaux d'évaluation liés à son mandat. Ces derniers portent sur l'évaluation des plans stratégiques, des plans de réussite et des politiques institutionnelles que les collèges sont tenus de lui remettre pour évaluation.

Plans stratégiques des cégeps

■ **ORIENTATION**

Contribuer à l'amélioration de l'efficacité potentielle des plans en aidant les cégeps à se doter d'un plan stratégique utile et efficace.

■ **AXE D'INTERVENTION**

Évaluation de l'efficacité potentielle du plan et de sa conformité aux exigences de la Loi

Tableau synthèse

OBJECTIF Évaluer les plans stratégiques au rythme de leur envoi par les cégeps et transmettre aux cégeps concernés leur rapport d'évaluation respectif.		
Indicateur	**2011-2012**	**Commentaire**
Nombre de plans reçus.	9 plans reçus : 5 de 2e génération et 4 de 3e génération. 14 plans examinés.	Le plan stratégique inclut le plan de réussite du cégep.
Nombre de rapports transmis.	20 rapports d'évaluation transmis.	

La Commission évalue les plans stratégiques des cégeps ou l'actualisation de ces plans au fur et à mesure de leur transmission et elle examine alors la conformité du plan à la Loi et son efficacité potentielle. Dans le cas d'un plan actualisé, la Commission l'examine dans la mesure où des modifications importantes ont été apportées aux orientations et aux objectifs[32].

32. Le processus et l'évaluation de l'efficacité réelle d'un plan stratégique sont respectivement présentés aux pages 16 et 25 du rapport.

En 2011-2012, la Commission a reçu neuf plans stratégiques dont cinq de deuxième et quatre de troisième génération. La Commission a examiné quatorze plans stratégiques et elle a transmis vingt rapports d'évaluation aux cégeps concernés. Dans presque la moitié des cas (9/20), la Commission a jugé que les plans étaient conformes aux dispositions de la Loi et potentiellement efficaces. Dans huit cas, le plan a été jugé plus ou moins conforme à la Loi et deux autres ne comprennent pas tous les éléments susceptibles d'en assurer l'efficacité potentielle. Enfin, un plan a été jugé non conforme.

Plans de réussite des collèges privés subventionnés

■ ORIENTATION

Contribuer à l'augmentation de la réussite scolaire en aidant les collèges à se doter d'un plan de réussite efficace.

■ AXE D'INTERVENTION

Évaluation des plans de réussite des collèges privés subventionnés

Tableau synthèse

OBJECTIF		
Évaluer les plans de réussite des collèges privés subventionnés au rythme de leur envoi et transmettre aux collèges concernés leur rapport d'évaluation respectif.		
Indicateur	**Résultats 2011-2012**	**Commentaire**
Nombre de plans reçus. Nombre de rapports transmis.	5 plans reçus durant l'année. 5 rapports d'évaluation transmis.	Les collèges n'ont pas l'obligation de se doter d'un plan de réussite.

Les collèges privés subventionnés ne sont pas tenus d'adopter un plan de réussite. Toutefois, ils peuvent le faire pour bénéficier de l'aide financière accordée à l'intérieur d'une annexe budgétaire. Dans ces cas-là, la Commission évalue les plans qui lui sont transmis et elle se prononce alors sur la rigueur ainsi que sur l'efficacité potentielle du plan à permettre l'atteinte des objectifs déterminés et la prise en charge institutionnelle de la réussite des étudiants et étudiantes[33].

Au cours de l'année, la Commission a reçu cinq plans de réussite. Elle a évalué les cinq plans et dans un seul cas, elle a jugé qu'il ne comprenait pas tous les éléments susceptibles d'en assurer l'efficacité. Elle a transmis son rapport d'évaluation à chaque collège concerné.

33. Le processus et l'évaluation de l'efficacité réelle d'un plan de réussite sont respectivement présentés aux pages 16 et 24 du rapport.

Politiques institutionnelles

■ **ORIENTATION**

Contribuer au développement de la qualité de l'évaluation institutionnelle en aidant les collèges à se doter de politiques efficaces et équitables.

■ **AXE D'INTERVENTION**

Évaluation du contenu des politiques d'évaluation des apprentissages et de l'efficacité potentielle de celles relatives aux programmes ainsi que leur application

Tableau synthèse

OBJECTIF

Poursuivre l'évaluation de ces politiques au rythme de leur réception et transmettre aux collèges concernés leur rapport d'évaluation respectif.

Indicateur	Résultats 2011-2012	Commentaire
Nombre de politiques reçues Nombre de rapports transmis	7 PIEP et 27 PIEA 38 rapports d'évaluation transmis (7 PIEP et 31 PIEA). 61,3 % des PIEA (19/31) ayant fait l'objet d'un rapport d'évaluation ont été révisées après l'évaluation de l'efficacité de l'application de la PIEA.	Les 2/3 des politiques évaluées au cours des deux dernières années (37/56) ont été révisées par les collèges concernés après l'évaluation de l'application de leur PIEA.

La politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA)

La Commission évalue le *contenu* de la politique et vérifie si elle répond aux exigences du Règlement sur le régime des études collégiales et aux critères d'évaluation de la Commission. Une politique répondant à ces exigences et ces normes est jugée entièrement satisfaisante. L'*application* de la PIEA est évaluée partiellement par la Commission lors de ses évaluations de programmes. Une opération spécifique a été lancée au printemps 2005 et elle est présentée à la page 22 du présent rapport.

À l'exception d'un collège privé subventionné dont la politique est en cours d'évaluation, tous les collèges ont une politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages évaluée par la Commission. Au 30 juin dernier, 92,4 % des collèges ont transmis à la Commission une deuxième version de leur politique et 73,3 %, une troisième. La grande majorité des politiques en vigueur ont été jugées satisfaisantes ou entièrement satisfaisantes. Seize collèges ont reçu un rapport contenant au moins une recommandation. Ils doivent y donner des suites appropriées et transmettre ensuite la nouvelle version de leur politique à la Commission pour évaluation.

Durant l'année, la Commission a reçu 26 politiques révisées et une première politique provenant d'un collège récemment créé. Elle a examiné 22 politiques et transmis 31 rapports aux collèges concernés. Huit politiques ont été jugées partiellement

satisfaisantes. Près de 62 % des politiques (19/31) ayant fait l'objet d'un rapport d'évaluation en 2011-2012 ont été révisées dans la foulée de l'évaluation de l'efficacité de l'application de leur PIEA[34]. Au cours des deux dernières années, les deux tiers des politiques évaluées (37/56) ont été révisées suite à cette opération d'évaluation de la Commission.

La politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études (PIEP)

Durant l'année, la Commission a reçu sept PIEP[35]. Elle a examiné huit politiques – dont deux étant une première version – et elle a transmis sept rapports d'évaluation aux collèges concernés. Dans cinq cas, elle a jugé que la politique était satisfaisante ou entièrement satisfaisante et qu'elle contenait les composantes et les éléments essentiels à la réalisation d'évaluations de qualité. Au 30 juin 2012, sept collèges, dont quatre privés non subventionnés, n'ont pas encore transmis leur politique et une politique reçue – première version – est en cours d'évaluation (voir l'annexe IX, page 89).

34. Le résultat de ces évaluations est présenté à l'annexe IX, à la page 89.

35. La situation sur l'ensemble des PIEP est présentée au point consacré à l'adoption de ces politiques à la page 21.

Chapitre 4

Ressources de la Commission au 31 mars 2012

Ressources humaines

Au 31 mars 2012, l'effectif de la Commission est de vingt-quatre postes réguliers et l'effectif utilisé est de vingt-deux postes[36], dont 41 % est composé d'agents de recherche directement affectés aux travaux d'évaluation. L'un des postes utilisés est occupé par du personnel occasionnel en attente d'un statut régulier. Enfin, deux postes utilisés et non comptabilisés dans l'effectif permanent autorisé sont occupés par des commissaires nommés par le gouvernement.

Répartition par catégorie d'emploi de l'effectif utilisé au 31 mars 2012

Catégorie d'emploi	Classe d'emploi	Nombre
Hors cadre	Président	1
	Commissaires	2
Cadre	Cadre	1
Professionnel	Agent de recherche et de planification socioéconomique	9
	Agent d'information	1
	Analyste de l'informatique et des procédés administratifs	1
Fonctionnaire	Agent de secrétariat	2
	Agent de bureau	1
	Bibliotechnicien	1
	Technicien en administration	2
	Opérateur en informatique	1
Total		**22**

Recrutement et renouvellement du personnel

En 2011-2012, la Commission a embauché à titre d'employés réguliers ou occasionnels six personnes, dont quatre avaient 35 ans et moins, ce qui représente un taux d'embauche des jeunes de 66 %. Au 31 mars 2012, six personnes s'inscrivent dans ce groupe d'âge. La représentativité des jeunes par rapport à l'effectif régulier et occasionnel est en

36. Deux postes occupés par des personnes en prêt de service ne sont pas comptabilisés ici.

progression constante depuis les trois dernières années et elle a plus que doublé depuis 2008-2009. La représentativité des 55 ans et plus a diminué de plus de 10 % depuis la même année de référence, dont une diminution de 4 % observée en 2011-2012.

Représentativité des moins de 35 ans avec les prêts de services

	2007-2008		2008-2009		2009-2010		2010-2011		2011-2012	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
34 ans et moins	3	11,5	3	12,5	4	16	5	23	6	27
35 ans à 54 ans	15	57,7	13	54,2	12	48	11	50	11	50
55 ans et plus	8	30,8	8	33,3	9	26	6	27	5	23

Enfin, une personne a quitté la Commission pour une autre organisation gouvernementale et une autre a pris sa retraite. D'ici le mois de mars 2015, quatre personnes sont admissibles à la retraite.

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

2012	2011	2010
8,6 %	Donnée non disponible	Donnée non disponible

Formation du personnel

En 2011-2012, la Commission a consacré 23 100 $ à la formation et au développement du personnel (incluant la rémunération). Au 31 mars 2012, 18 employés représentant 86 % de l'effectif utilisé ont participé à au moins une activité de formation pour un total de 79 jours. La Commission a consacré aux activités de développement du personnel 1,2 % de la masse salariale et atteint ainsi la cible gouvernementale fixée à 1 %.

Budget consacré à la formation et au développement du personnel

Années	Personnel		Coûts	Nombre de jours de formation	Pourcentage de la masse salariale (%)
	Nombre	%	$		
2007-2008	17	62,9	48 173	104	2,6
2008-2009	18	60,0	47 519	106	2,5
2009-2010	25	100,0	67 855	125	3,5
2010-2011	12	57,0	14 051	38	0,007
2011-2012	18	86,0	23 100	79	1,2

La plus grande part du budget de formation a été consacrée au domaine de l'administration et à celui de l'informatique et de la bureautique. Dans ce dernier cas, l'importance de l'augmentation des coûts s'explique par la formation donnée à l'ensemble du personnel lors de la mise à jour de la suite bureautique utilisée à la Commission.

Pourcentage des dépenses selon le domaine de formation

Domaines de formation	Pourcentage des dépenses (%)				
	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Congrès, colloques et conférences	45,1	36,1	30,0	50,0	5,0
Administration	24,6	35,5	58,1	3,0	15,0
Communication	8,3	13,6	7,2	3,0	4,0
Informatique et bureautique	18,5	14,4	3,7	34,0	76,0
Autres	3,5	0,5	1,0	10,0	0,0

Aide à la personne

En matière de services d'aide à la personne, la Commission a une entente de services avec la Direction des ressources humaines du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Les données relatives à cette aide sont donc intégrées à celles présentées par le Ministère dans son rapport annuel de gestion.

Les ressources budgétaires et financières

En 2011-2012, la Commission disposait d'un budget de 2 463 040 $, ce qui correspond à une diminution de 0,98 % par rapport au budget de l'année précédente.

Évolution du budget au cours des trois dernières années (en milliers de $)

Catégories	2009-2010	2010-2011	2011-2012	Variation (%)
Traitement	1 949,6	1 920,9	1 884,0	(0,149)
Fonctionnement	632,4 [37]	554,2	539,0	(0,123)
Immobilisation	14,0	20,0	20,0	0,418
Amortissement	14,1	20,0	20,0	0,0
Total	2 616,1	2 515,1	2 463,0	(0,98)

Au cours de l'année, les dépenses totales de la Commission se sont élevées à 1 971 902,85 $. L'écart dans la catégorie *fonctionnement* s'explique par l'arrivée d'un nouveau commissaire, en août 2011, ce qui a entraîné un plus grand nombre de visites dans les établissements et par incidence, le recours plus fréquent à des experts siégeant à des comités de visites. Dans la catégorie *traitement*, l'écart s'explique par le départ de deux personnes, le rajeunissement de l'effectif, l'aménagement du temps de travail de trois personnes et une personne en congé de maternité.

37. Voir note précédente.

Évolution des dépenses au cours des deux dernières années

Catégories	Dépenses réelles 2010-2011 (000 $)	Dépenses réelles 2011-2012 (000 $)	Écart (000 $)	Variation (%)
Traitement	1 656 738,52	1 434 241,17	(222 497,35)	(1,3)
Fonctionnement	346 623,49	504 384,23	157 760,74	4,6
Immobilisation	18 404,98	17 316,99	(1 087,99)	(0,2)
Amortissement	16 313,24	15 960,46	352,78	0,6
Total	2 038 080,23	1 971 902,85	66 177,38	0,7

Les frais occasionnés par la participation d'experts externes et des membres des comités consultatifs aux travaux de la Commission

Chaque année, la Commission fait appel à des personnes bénévoles qui proviennent en majorité des collèges et du milieu socioéconomique afin de l'aider dans la réalisation de ses opérations d'évaluation, notamment pour participer aux travaux des comités de visite des établissements et des comités consultatifs mis sur pied, comme le prévoit sa loi constitutive. En 2011-2012, 65 personnes l'ont assistée à titre d'experts externes ou encore, de membres d'un comité consultatif. Les frais occasionnés par les visites d'établissements et les réunions des comités s'élèvent à 84 832 $, ce qui représente 15,7 % du budget de fonctionnement. Comme il en a été fait mention précédemment, le plus grand nombre de visites d'évaluation effectuées au cours de l'année explique l'augmentation de près de 5 % des frais occasionnés par la participation d'experts externes comparativement à l'an dernier.

Participation des experts externes et des membres des comités consultatifs aux travaux de la Commission

Années	Nombre de personnes	Coûts ($)	Pourcentage du budget de fonctionnement (%)
2007-2008	62	60 596	13,8
2008-2009	85	97 001	15,4
2009-2010	76	125 762	19,9
2010-2011	54	58 450	10,5
2011-2012	65	84 832	15,7

Les ressources informationnelles

En 2011-2012, la Commission a consacré 19 343 $ pour assurer le développement et la mise à jour de ses ressources informationnelles. Les dépenses se répartissent de la façon suivante :

- 1 501 $ consacrés à l'acquisition des mises à jour et des droits d'utilisation pour différents logiciels;
- 17 842 $ consacrés au développement de son parc informatique.

L'information concernant la gestion des ressources informationnelles se trouve au chapitre 5 du présent rapport.

Chapitre 5
Exigences législatives et gouvernementales

Rapport d'activités

En vertu de l'article 22 de sa loi constitutive, la Commission doit, chaque année, soumettre au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport un rapport de ses activités pour l'année scolaire se terminant le 30 juin. Comme l'essentiel de ses activités sert de base au contenu des deux chapitres consacrés à la présentation des résultats, il est question ici uniquement des autres activités réalisées au cours de l'année.

Réunions de la Commission

Du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012, la Commission a tenu huit réunions totalisant huit jours et demi. Lors de ces réunions, elle a adopté 147 rapports d'évaluation et elle en a transmis 179 aux collèges concernés. Le plus grand nombre de rapports transmis s'explique par le fait que plusieurs d'entre eux ont été adoptés à la toute fin de l'année scolaire 2011.

Publications

Au cours de l'année, la Commission a publié trois documents. À l'intention des collèges, elle a publié un cadre de référence portant sur l'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages (PIEA) et le rapport synthèse sur l'application des politiques d'évaluation des apprentissages. La Commission a également publié son rapport annuel de gestion 2010-2011, lequel a été déposé à l'Assemblée nationale le 15 novembre 2011. La liste complète des publications de la Commission est présentée à l'annexe X, page 93.

Communications

En 2011-2012, la Commission a continué d'alimenter son site Internet en y déposant le résultat de ses évaluations. Le site compte maintenant 2 089 rapports d'évaluation adressés aux collèges ainsi que tous les autres documents officiels de la Commission.

Accès à l'égalité en emploi[38]

Conformément à l'article 53.1 de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., chapitre F-3.1.1), la Commission doit rendre compte annuellement, sous une rubrique particulière, des résultats obtenus par rapport aux objectifs du programme gouvernemental en matière d'accès à l'égalité en emploi.

Données globales

Embauche totale au cours de la période 2011-2012

	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre de personnes embauchées	5	1	1	–	6

Nombre d'employés réguliers en place au 31 mars 2012

Effectif total (personnes)	**22**[39]

Membres de communautés culturelles, anglophones, autochtones et personnes handicapées

Au même titre que les ministères et organismes gouvernementaux, la Commission doit atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires membres de communautés culturelles, d'anglophones, d'autochtones et de personnes handicapées, afin de hausser la représentation de ces groupes dans la fonction publique.

Parmi les six personnes embauchées au cours de l'année, aucune ne fait partie de l'un ou l'autre des groupes cibles. Il en est de même pour le taux d'embauche global des membres des groupes cibles au cours des trois dernières années.

Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier

Après consultation du Secrétariat du Conseil du trésor et étant donné la logique des petits nombres et le souci de préserver la confidentialité des personnes concernées, il a été convenu que la Commission ne présente pas les tableaux concernant le taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier. Les taux relatifs à l'embauche des jeunes et à la représentativité des moins de 35 ans se retrouvent sous la rubrique *Recrutement et renouvellement du personnel* à la page 49 du présent rapport.

38. Les données présentées dans cette partie du rapport sont fournies par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

39. Incluant les deux postes utilisés, mais non comptabilisés qui sont occupés par les commissaires nommés par le gouvernement.

Services au citoyen

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial ne dispense pas de services directs aux citoyens.

Éthique et déontologie

Le code de déontologie des membres de la Commission a été adopté en avril 2000 et révisé en février 2007. Le texte intégral du code se retrouve à l'annexe XI, page 95.

La Commission a également formalisé ses pratiques déontologiques relatives à ses opérations d'évaluation dans un code élaboré à l'intention des personnes agissant à titre d'experts au sein des comités de visite, des comités consultatifs ou de tout autre comité dans le cadre des opérations d'évaluation que la Commission conduit dans les établissements. Chaque personne qui accepte d'agir à titre d'expert s'engage ainsi à éviter de se placer en situation de conflit d'intérêts et à garder confidentiel tout renseignement sur un établissement acquis dans le cadre des activités d'évaluation auxquelles elle a participé. Elle remplit une déclaration d'intérêts comportant la liste des établissements susceptibles de la placer en situation de conflit.

Développement durable

À la fin de l'automne 2010, la Commission a adopté et rendu public son Plan d'action de développement durable 2010-2013[40]. Au début du mois de mars 2012, le Bureau de coordination du développement durable du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs annonçait que le gouvernement avait décidé de prolonger de deux ans la période de révision de la Stratégie gouvernementale de développement durable. Conséquemment, les plans d'action dont la période d'application s'étalait jusqu'au 31 mars 2013, continueront d'être valables et appliqués en regard de la Stratégie jusqu'au 31 mars 2015.

Dans son plan, la Commission s'engage à contribuer aux trois orientations de la *Stratégie gouvernementale de développement durable* qui suivent : informer, sensibiliser, éduquer, innover; réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement; produire et consommer de façon responsable.

Le plan d'action de développement durable comporte trois objectifs organisationnels et trois actions qui découlent des orientations et des objectifs de la stratégie gouvernementale.

40. Le plan est accessible dans la section « Publications » du site Web de la Commission : www.ceec.gouv.qc.ca.

Activités réalisées au cours de l'année

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL ❶

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Objectif organisationnel ❶

Faire connaître le concept et les principes de développement durable.

Action ❶

Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel de l'administration publique.

Cible et indicateur ❶

- Au moins 3 activités annuellement;
- Nombre d'activités réalisées, au terme du plan.

Résultats de l'année

Aucun résultat significatif n'est à signaler.

Cible et indicateur ❷

- 80 % des membres du personnel rejoints d'ici 2011, dont 50 % d'entre eux ayant une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières;
- Taux d'employés rejoints par les activités de sensibilisation au développement durable au terme du plan, dont le taux de ceux ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières.

Résultats de l'année

Aucun résultat significatif n'est à signaler.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL ❹

Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

Objectif organisationnel ❷

Promouvoir le maintien de conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

Action ❷

Offrir au personnel un environnement de travail favorisant la santé et la sécurité.

Cible et indicateur

- 100 % des membres du personnel de la Commission;
- Pourcentage des membres du personnel rejoints par les activités de sensibilisation sur les politiques ou mesures concernant la santé, la qualité de vie au travail, la sécurité et l'intégrité des personnes.

Résultats de l'année

Aucun résultat significatif n'est à signaler.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL ❻

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

Objectif organisationnel ❸

Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables par l'établissement et la promotion de normes à appliquer au sein de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.

Action ❸

Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables par l'établissement et la promotion de normes à appliquer au sein de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.

Cible et indicateur ❶

- Adoption de directives officielles au cours de l'année 2011;
- État d'avancement de la mise en œuvre de mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale et de la mise en œuvre de pratiques d'acquisitions écoresponsables.

Résultats de l'année

L'élaboration d'un cadre de gestion est en cours.

Cible et indicateur ❷

- Au moins 3 activités de sensibilisation du personnel, au terme du plan;
- Activités de sensibilisation du personnel.

Résultats de l'année

Aucun résultat significatif n'est à signaler.

Cible et indicateur ❸

- Au moins 10 pratiques ou mesures d'acquisition écoresponsable implantées, au terme du plan;
- Nombre de mesures ou de pratiques d'acquisition écoresponsable.

Résultats de l'année

Gestes ponctuels réalisés : achat systématique de papier 100 % recyclé; utilisation de papiers recyclés dans les contrats d'impression; utilisation de cartouches recyclées; 80 % des micro-ordinateurs et des écrans répondent aux normes EPEAT; réemploi de l'ameublement de bureau, de micro-ordinateurs, d'écrans et d'imprimantes; réutilisation du matériel de bureau dans le cadre de l'implantation du plan de classification des documents; système de récupération multimatières; élimination de l'eau embouteillée.

Cible et indicateur ❹

- Implantation de la bibliothèque virtuelle au terme du plan;
- État d'avancement du développement d'une bibliothèque virtuelle dédiée aux documents liés aux opérations d'évaluation.

Résultats de l'année

Au cours de l'année, environ 75 % de la documentation officielle a été transférée dans la bibliothèque virtuelle. Parallèlement, près de 80 % des fichiers électroniques archivés lors du départ de membres du personnel ont été épurés. Un guide de recherche pour faciliter l'accès au contenu de la bibliothèque a également été élaboré et testé.

Objectifs gouvernementaux non retenus

L'article 17 de la Loi sur le développement durable stipule que la Commission doit déterminer annuellement les objectifs gouvernementaux auxquels elle aura choisi de ne pas contribuer par l'intermédiaire de son plan d'action ainsi que les motifs soutenant ce choix. La Commission a publié en annexe à son plan d'action une liste de ces objectifs qui, à l'exception d'un seul, se situent tous hors du champ d'action de ses activités et de ses compétences. L'objectif 14 portant sur la conciliation travail, famille, études et vie personnelle devrait être intégré au deuxième plan de la Commission.

Recommandations ou commentaires du commissaire au développement durable

Aucune recommandation ou aucun commentaire ne concerne la Commission.

Politique linguistique

Conformément à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration publique, la Commission a adopté, en juin 2007, une politique linguistique qu'elle a présentée à son personnel au début de l'automne suivant.

Protection des renseignements personnels et accès à l'information

Application du Règlement sur la diffusion de l'information

Conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, la Commission a, sur son site Internet, une page dédiée à l'accès à l'information et une autre, à la diffusion de l'information et la protection des renseignements personnels[41]. Ces pages sont accessibles depuis novembre 2009 et leur contenu est tenu à jour.

Protection des renseignements personnels

Les droits d'accès aux fichiers informatiques contenant des renseignements personnels sont accordés de façon rigoureuse, qu'il s'agisse de l'accès aux fichiers concernant le personnel de la Commission ou à ceux regroupant les listes des experts externes qui participent à ses travaux. À cet égard, la Commission a défini un profil d'accès aux

41. http://www.ceec.gouv.qc.ca/fr/commission/Default.htm.

renseignements personnels pour chacune des catégories d'utilisateurs de son système d'information et de gestion et elle a organisé la sécurité du système en fonction de ces profils.

Demandes d'accès à l'information

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., chapitre A-2.1), la Commission n'a reçu aucune demande d'accès à l'information au cours de l'exercice financier 2011-2012.

Gestion des ressources informationnelles

En vertu de l'article 8 de la Directive sur la gestion des ressources informationnelles, les ministères et organismes doivent inclure dans leur rapport annuel de gestion un bilan annuel des réalisations en matière de ressources informationnelles et indiquer les bénéfices réalisés.

En 2011-2012, la Commission a fait appel à la firme retenue par le Centre de services partagés du Québec pour la réalisation de sites Internet de moins de 20 000 $. Elle a donc amorcé les travaux de refonte complète de son site afin de le rendre conforme aux standards gouvernementaux d'accessibilité. Pour le reste, elle a assuré la mise à niveau de ses ressources, comme cela est précisé au chapitre consacré aux ressources[42].

Bonis au rendement

Le décret sur l'application de l'article 8 des Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein stipule que, pour les années de référence du 1er avril 2009 au 31 mars 2010 et du 1er avril 2010 au 31 mars 2011, les titulaires de ces postes n'ont pas droit au boni au rendement. Les ministères et organismes doivent en rendre compte dans leur rapport annuel de gestion.

Pour la période d'évaluation du rendement du 1er avril 2010 au 31 mars 2011, aucun boni au rendement n'a été accordé, en 2011-2012, au cadre et aux membres de la Commission en poste à ce moment-là.

Recommandations du Vérificateur général du Québec

Aucune recommandation ne concerne la Commission.

42. Chapitre 4, page 49.

ANNEXES

Annexe 1

Tableau schématique du plan stratégique

Mission

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est un organisme d'assurance qualité public et indépendant dont la mission est de contribuer au développement de la qualité de l'enseignement de cette qualité.

Vision

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est reconnue pour sa contribution spécifique au développement de la qualité, à la crédibilité et à la reconnaissance de la formation offerte dans les établissements d'enseignement collégial.

Enjeux	L'efficacité du système d'assurance qualité des collèges dans un contexte d'internationalisation de la formation et de mobilité.	Le développement continu de la qualité de l'enseignement collégial.	La crédibilité et la reconnaissance de la qualité de l'enseignement collégial et de sa pertinence.	La qualité des évaluations menées par les collèges.
Orientation	Réaliser, avec la collaboration des collèges, des évaluations pertinentes qui permettent de mesurer l'efficacité de leur système d'assurance qualité.	S'assurer du meilleur impact possible des recommandations et des constats de la Commission au regard du développement de la qualité de l'enseignement collégial.	Témoigner du développement de la qualité de l'enseignement collégial pour contribuer à sa crédibilité et à sa reconnaissance.	Contribuer au maintien des capacités des collèges en matière d'évaluation.
Axes d'intervention et objectifs	***Les opérations d'évaluation de la Commission*** • D'ici à la session d'hiver 2009, s'assurer que tous les établissements satisfassent aux exigences réglementaires quant à l'adoption d'une politique d'évaluation des programmes. • Compléter l'évaluation de l'efficacité des composantes d'assurance qualité prévues à la réglementation (politiques institutionnelles d'évaluation des programmes et d'évaluation des apprentissages, plan de réussite, plan stratégique). • Définir une opération d'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité de chaque établissement, opération qui serait réalisée selon une périodicité connue. ***La veille stratégique*** • Situer l'enseignement collégial québécois dans le contexte canadien et international.	***L'impact des travaux de la Commission sur les collèges*** • Faire en sorte que les collèges donnent des suites appropriées aux recommandations de la Commission à l'intérieur du délai prévu et modifier le jugement, le cas échéant. • Évaluer le suivi des recommandations formulées lors de l'évaluation institutionnelle. ***L'impact des travaux de la Commission sur l'ensemble des partenaires et interlocuteurs de l'enseignement collégial*** • S'assurer de la prise en compte par les partenaires et les interlocuteurs des constats faits par la Commission dans ses rapports synthèses.	***La connaissance du mandat de la Commission*** • S'assurer que les publics visés connaissent le mandat de la Commission. ***La connaissance des travaux de la Commission*** • S'assurer que les publics visés connaissent les travaux d'évaluation de la Commission dans les établissements et les progrès réalisés à la suite de ces évaluations.	***L'accompagnement des collèges*** • Dans le respect de l'autonomie des collèges et de l'indépendance de la Commission, assurer aux collèges l'accompagnement requis pour la réalisation d'évaluations rigoureuses et utiles lors des opérations demandées par la Commission.

Annexe II

Organigramme au 31 mars 2012

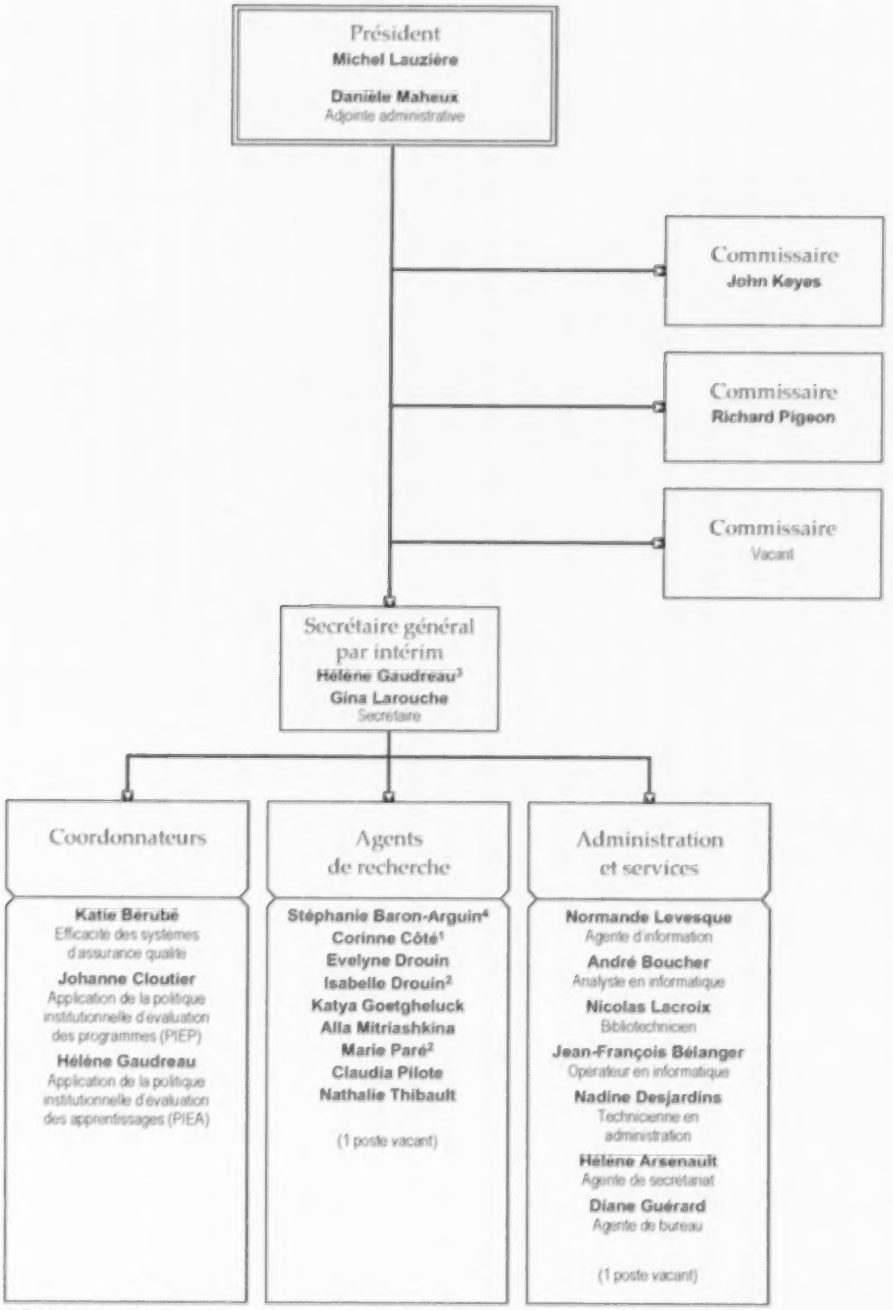

1. Personnel occasionnel
2. Personnel en prêt de service
3. Remplace Jean-Paul Beaumier en préretraite jusqu'au 22 mai 2012
4. Personnel en congé de maternité

Annexe III

Comités consultatifs et experts externes

Membres des comités consultatifs en 2011-2012

Comité consultatif sur l'évaluation de l'efficacité des plans stratégiques des cégeps et des plans de réussite des collèges privés subventionnés

Michel Lauzière
Président
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Luc Amyotte
Professeur de mathématiques à la retraite
Cégep de Drummondville

Serge Bélisle
Directeur de la formation continue à la retraite
Cégep de Sherbrooke

Line Chouinard
Conseillère pédagogique
Cégep de Chicoutimi

Paulette Dupuis
Directrice des études
Collège Mérici

Daniel Fiset
Adjoint à la Direction des études
Cégep du Vieux Montréal

Gilles Kirouac
Secrétaire général à la retraite
Université Laval

Marie-Johanne Lacroix
Directrice générale à la retraite
Cégep de Granby Haute-Yamaska

Suzanne Nadeau
Directrice des études
Collège O'Sullivan de Montréal

Ninon St-Pierre
Directrice des études
Collège international des Marcellines

Raymond-Robert Tremblay
Directeur général
Cégep de Trois-Rivières

Evelyne Drouin
Claudia Pilote
Nathalie Thibault
Responsables
Commission de l'évaluation de l'enseignement collégial

Comité consultatif sur l'évaluation d'un programme et l'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes des collèges privés non subventionnés

John Keyes
Commissaire
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jules Bélanger
Directeur général
CDE Collège

Florian Côté
Conseiller pédagogique à la formation continue à la retraite
Collège d'Alma

Guy Côté
Directeur des études
Collège CDI

Michel Rouleau
Directeur de la formation continue
Cégep régional de Lanaudière

Lorraine Saint-Cyr
Directrice générale adjointe aux opérations du Sud et de l'Ouest
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Josée Thivierge
Conseillère pédagogique
Cégep de Jonquière

Johanne Cloutier
Coordonnatrice
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Experts externes auxquels la Commission a fait appel en 2011-2012[1]

Application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

Germain Bouffard
Directeur des études à la retraite
Cégep de Lévis-Lauzon

Mario Carrier
Adjoint à la Direction des études
Cégep de Granby Haute-Yamaska

Florian Côté
Conseiller pédagogique à la formation continue à la retraite
Collège d'Alma

Hélène Fournier
Conseillère pédagogique
Cégep Beauce-Appalaches

Bernard Legault
Conseiller pédagogique
Cégep André-Laurendeau

Jean Morin
Directeur des études à la retraite
Collège Laflèche

Guy Papillon
Directeur des études à la retraite
Cégep de Saint-Hyacinthe

Louis Pilote
Professeur de français à la retraite
Cégep de Sainte-Foy

Benoît Régis
Professeur au Département de mathématiques
Cégep de Thetford

Johanne Renauld
Directrice des études
Collège Bart

Luc Tremblay
Professeur de physique
Collège Mérici

Monette Tremblay
Directrice des études à la retraite
Collège Lionel-Groulx

Efficacité des plans stratégiques des cégeps

Luc Amyotte
Professeur de mathématiques à la retraite
Cégep de Drummondville

Gérard Aufort
Adjoint à la Direction des études à la retraite
Cégep de Sherbrooke

Serge Bélisle
Directeur de la formation continue à la retraite
Cégep de Sherbrooke

Normand W. Bernier
Directeur général à la retraite
Cégep de Drummondville

Denyse Blanchet
Directrice générale
Collège Montmorency

Germain Bouffard
Directeur des études à la retraite
Cégep de Lévis-Lauzon

Robert Champagne
Directeur de la formation continue et service aux entreprises
Cégep de Drummondville

Michèle Comtois
Directrice des études, de l'enseignement et des programmes
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

Florian Côté
Conseiller pédagogique à la formation continue à la retraite
Collège d'Alma

Brian Denison
Analyste à la recherche institutionnelle
Collège régional Champlain

Richard Dion
Professeur de philosophie à la retraite
Cégep de Chicoutimi

Annie Doré-Côté
Conseillère pédagogique
Cégep de Drummondville

Daniel Fiset
Adjoint à la Direction des études à la retraite
Cégep du Vieux Montréal

Perry Fournier
Directeur des études à la retraite
Cégep de Matane

Pierre Gagnon
Adjoint à la Direction des études à la retraite
Cégep de Trois-Rivières

Julie Gasse
Adjointe à la Direction des études et des services pédagogiques
Cégep de Rimouski

Luce Goerlach
Directrice générale à la retraite
Collège de Maisonneuve

Malika Habel
Directrice des études
Collège de Maisonneuve

Gilles Kirouac
Secrétaire général à la retraite
Université Laval

1. Il s'agit des experts externes ayant effectué des visites au cours de l'exercice financier du 1er avril 2011 au 31 mars 2012.

François Labrousse
Conseiller à la retraite
CGI

Hélène Lachapelle
Directrice adjointe des études
Cégep de Drummondville

Marie-Johanne Lacroix
Directrice générale à la retraite
Cégep de Granby Haute-Yamaska

Sylvain Lambert
Directeur général
Cégep de Granby Haute-Yamaska

Louise Landry
Conseillère au développement
Collège d'Alma

Nicole Landry
Présidente du conseil d'administration
Cégep de Jonquière

Lucie Laurent
Présidente du conseil d'administration
Cégep Marie-Victorin

Thomas McKendy
Adjoint à la Direction des études
Cégep John Abbott

Johanne Myre
Adjointe à la Direction des études et des services aux étudiants
Collège de Bois-de-Boulogne

Robert Pinsonneault
Président
InfoSpic

Jacques-André Plamondon
Professeur associé
École nationale d'administration publique

Nicole Raymond
Adjointe à la Direction des études et des services aux étudiants à la retraite
Collège de Bois-de-Boulogne

Claude Thibaudeau
Adjoint à la Direction des études à la retraite
Cégep de Sherbrooke

Raymond-Robert Tremblay
Directeur général
Cégep de Trois-Rivières

Déborah Valdez
Directrice des services aux étudiants
Collège Héritage

Kurt Vignola
Professeur d'histoire
Cégep de Rimouski

Michel Yelle
Directeur des études à la retraite
Cégep de l'Outaouais

Efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés

Luc Amyotte
Professeur de mathématiques à la retraite
Cégep de Drummondville

Vincent Camarda
Directeur des études
Collège André-Grasset

Florian Côté
Conseiller pédagogique à la formation continue à la retraite
Collège d'Alma

Louis Côté
Professeur de philosophie à la retraite
Collège d'Alma

Suzanne Daningburg
Coordonnatrice de programme
Collège Marianopolis

Celestino Di Flumeri
Professeur de français
Collège Marianopolis

Daniel Fiset
Adjoint à la Direction des études à la retraite
Cégep du Vieux Montréal

Josée Lafleur
Directrice des études à la retraite
Cégep de Rimouski

Kareen Latour
Coordonnatrice
Collège Marianopolis

Louis Morneau
Adjoint à la Direction des études
Collège Bart

Suzanne Nadeau
Directrice des études à la retraite
Collège O'Sullivan de Montréal

Luce Poulin
Conseillère pédagogique
Collège Mérici

Sylvie Vézina
Directrice des études
Collège O'Sullivan de Québec

Annexe IV

Missions en Europe et en Ontario en 2011-2012

Organismes, établissements et groupes rencontrés

Automne 2011

Paris :

- Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES)
- Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE)
- Conférence des présidents d'université (CPU)

Bruxelles :

- Agence pour l'Évaluation de la Qualité de l'Enseignement Supérieur (AEQES)
- Rencontre du président de l'European Association for Quality Assurance in Higher Education (ENQA)
- Participation au Colloque conjoint de l'International Network for Quality Assurance Agencies in Higher Education (INQAAHE) et de l'European Association for Quality Assurance in Higher Education (ENQA)

Londres :

- Quality Assurance Agency for Higher Education (QAA)
- Université de West London

Suisse :

- Organe d'accréditation et d'assurance qualité des hautes écoles suisses (OAQ) – Berne
- Université de Lausanne - Lausanne

Hiver 2012

Ottawa :

- Service de l'assurance de la qualité des collèges de l'Ontario (SAQCO)
- La Cité collégiale

Annexe V

Rapports d'évaluation transmis aux établissements en 2011-2012

Efficacité des plans stratégiques des cégeps (39 rapports)

Rapports dans leur version préliminaire (24)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège Dawson
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Cégep John Abbott
Cégep de Jonquière
Cégep régional de Lanaudière
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Cégep de Rimouski
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sainte-Foy
Collège Shawinigan
Cégep de Thetford
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Cégep de Victoriaville

Rapports définitifs (15)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège Dawson
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep John Abbott
Cégep régional de Lanaudière
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Collège Lionel-Groulx
Cégep de Matane
Cégep de Rimouski
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Thetford
Collège de Valleyfield

Efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés (1 rapport)

Rapport dans sa version préliminaire (1)

Campus Notre-Dame-de-Foy

Application PIEA (47 rapports)

Rapports dans leur version préliminaire (20)

Établissements publics (13)

Collège Ahuntsic
Cégep de Baie-Comeau
Collège Dawson
Cégep John Abbott
Collège Lionel-Groulx
Collège de Maisonneuve
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Cégep de Rimouski
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep de Thetford
Collège Vanier

Établissements privés subventionnés (4)

Collège Bart (1975)
Collège Ellis
Collège Marianopolis
Séminaire de Sherbrooke

Établissements privés non subventionnés (3)

CDE Collège
École nationale de l'humour
Institut d'enregistrement du Canada

Rapports définitifs (27)

Établissements publics (19)

Collège d'Alma
Cégep André-Laurendeau
Cégep de Baie-Comeau
Collège de Bois-de-Boulogne
Collège Dawson
Collège Édouard-Montpetit
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep John Abbott
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Collège de Maisonneuve
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Cégep de l'Outaouais
Cégep de Rimouski
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep de Thetford
Collège Vanier

Établissements privés subventionnés (4)

Collège Bart (1975)
Collège Centennial
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège LaSalle

Établissements privés non subventionnés (2)

École nationale de l'humour
Institut d'enregistrement du Canada

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université (2)

Institut de technologie agroalimentaire
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

Plans stratégiques des cégeps (20 rapports)

Rapports définitifs (20)

Collège d'Alma
Cégep André-Laurendeau
Collège de Bois-de-Boulogne
Collège régional Champlain
Collège Dawson
Collège Gérald-Godin
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Héritage
Cégep régional de Lanaudière
Collège Lionel-Groulx
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep de Sainte-Foy
Collège Shawinigan
Cégep de Thetford
Cégep de Trois-Rivières
Collège Vanier
Cégep de Victoriaville

Plans de réussite des collèges privés subventionnés (5 rapports)

Rapports définitifs (5)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège André-Grasset
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Mérici
Collège TAV

Suites données aux recommandations de la Commission (28)

Application PIEA (8)

Cégep de Drummondville
Cégep régional de Lanaudière à Joliette
Collège Shawinigan
Cégep de Victoriaville
Collège O'Sullivan de Québec
Collège LaSalle
Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières
Collège de l'immobilier du Québec

Évaluation de programmes – Opération 2005-2008 (9)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep Beauce-Appalaches
Cégep régional de Lanaudière à Joliette
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Sorel-Tracy
Collège de Valleyfield
Collège André-Grasset
Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières

Évaluation institutionnelle (7)

Collège François-Xavier-Garneau
Collège Héritage
Cégep régional de Lanaudière
Cégep Limoilou
Collège Shawinigan
Cégep de Trois-Rivières
Collège LaSalle

Formation générale (2)

Cégep de Trois-Rivières
Collège O'Sullivan de Québec

Plans stratégiques des cégeps (2)

Cégep de Jonquière
Cégep de Lévis-Lauzon

Politiques institutionnelles (39 rapports)

Politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages PIEA (31)

Établissements publics (19)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège Ahuntsic
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Collège Héritage
Cégep John Abbott
Cégep de Jonquière
Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Cégep de l'Outaouais
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Victoriaville

Établissements privés subventionnés (6)

Collège Jean-de-Brébeuf
Collège international des Marcellines
Collège LaSalle
Collège O'Sullivan de Québec
Collège TAV (1re et 2e versions)

Établissements privés non subventionnés (6)

Académie de l'Entrepreneurship Québécois inc.
Collège April-Fortier
Collège de l'immobilier du Québec
Collège Inter-Dec
Institut d'enregistrement du Canada
Institut supérieur d'informatique (ISI)

Politiques institutionnelles d'évaluation des programmes PIEP (8)

Établissements publics (5)

Collège de Maisonneuve
Cégep de l'Outaouais
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Victoriaville

Collèges privés subventionnés (2)

Collège Jean-de-Brébeuf
Collège TAV

Établissement privé non subventionné (1)

Collège de photographie Marsan

Annexe VI

Évaluations en cours au 30 juin 2012

1. Plans stratégiques des cégeps

Efficacité des plans stratégiques des cégeps (48 établissements)

Processus terminé (15)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège Dawson
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep John Abbott
Cégep régional de Lanaudière
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Collège Lionel-Groulx
Cégep de Matane
Cégep de Rimouski
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Thetford
Collège de Valleyfield

Rapports dans leur version préliminaire transmis aux cégeps (9)

Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Cégep de Jonquière
Cégep Limoilou
Cégep Marie-Victorin
Collège Shawinigan
Cégep de Trois-Rivières
Cégep de Victoriaville

Rapports dans leur version préliminaire en cours d'élaboration (5)

Collège de Bois-de-Boulogne
Collège régional Champlain
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep de Sherbrooke

Rapports d'autoévaluation reçus et visites à faire (8)

Cégep André-Laurendeau
Collège Édouard-Montpetit
Collège Montmorency
Cégep de l'Outaouais
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Félicien
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Sorel-Tracy

Rapports d'autoévaluation attendus (11)

Collège Ahuntsic
Collège d'Alma
Cégep de Chicoutimi
Cégep de Drummondville
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Collège Gérald-Godin
Collège Héritage
Collège de Maisonneuve
Cégep de Sept-Îles
Collège Vanier
Cégep du Vieux Montréal

Plans stratégiques évalués en 2011-2012 (20)

Établissements	Jugement
Collège d'Alma	Partiellement conforme et comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Cégep André-Laurendeau	Conforme aux dispositions de la Loi et comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Collège de Bois-de-Boulogne	Généralement conforme et comprend généralement les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Collège régional Champlain	Répond aux exigences de la Loi et comprend l'ensemble des éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Collège Dawson	Conforme aux dispositions de la Loi et comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Collège Gérald-Godin	Conforme aux dispositions de la Loi et comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Cégep de Granby Haute-Yamaska	Partiellement conforme et comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Collège Héritage	Généralement conforme et comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Cégep régional de Lanaudière	Conforme aux dispositions de la Loi et comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Collège Lionel-Groulx	Généralement conforme et comprend généralement les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.

Établissements	Jugement
Cégep Marie-Victorin	Conforme aux dispositions de la Loi et comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Cégep de Rivière-du-Loup	Conforme aux dispositions de la Loi et ne comprend pas tous les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Cégep de Saint-Félicien	Généralement conforme et comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Cégep de Saint-Hyacinthe	Répond aux exigences de la Loi et comprend l'ensemble des éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Cégep de Sainte-Foy	Conforme aux dispositions de la Loi mais pourrait mieux assurer l'efficacité potentielle.
Collège Shawinigan	Conforme aux dispositions de la Loi et comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Cégep de Thetford	Généralement conforme et comprend généralement les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Cégep de Trois-Rivières	Conforme aux dispositions de la Loi et comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Collège Vanier	Non conforme aux dispositions de la Loi et ne comprend pas tous les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Cégep de Victoriaville	Partiellement conforme et comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.

2. Plans de réussite des collèges privés subventionnés

Efficacité des plans de réussite (19 établissements)

Rapport dans sa version préliminaire transmis aux collèges (1)

Campus Notre-Dame-de-Foy

Rapports dans leur version préliminaire en cours d'élaboration (5)

Collège André-Grasset
Collège Lafl èche
Collège LaSalle
Collège Mérici
Collège O'Sullivan de Québec

Rapports d'autoévaluation reçus et visites à faire (3)

Collège Jean-de-Brébeuf
Collège O'Sullivan de Montréal
École de musique Vincent-d'Indy

Rapports d'autoévaluation attendus (10)

Collège Bart (1975)
Collège Centennial
Collège Ellis
Collège international des Marcellines
Collège Marianopolis
Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières
Conservatoire Lassalle
École nationale de cirque
Institut Teccart (2003)
Séminaire de Sherbrooke

Plans de réussite évalués en 2011-2012 (5)

Établissements	Jugement
Campus Notre-Dame-de-Foy	Ne comprend pas tous les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Collège André-Grasset	De qualité et comprend l'ensemble des éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Collège Jean-de-Brébeuf	De qualité et comprend l'ensemble des éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Collège Mérici	Comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Collège TAV	De qualité et comprend l'ensemble des éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.

3. Application de la PIEP et évaluation d'un programme des collèges privés non subventionnés

Rapports dans leur version préliminaire en cours d'élaboration (2)

Collège radio télévision de Québec inc.
Institut d'enregistrement du Canada

Rapport d'autoévaluation reçu et visite à faire (1)

Collège April-Fortier

Rapports d'autoévaluation attendus (18)

Académie de l'Entrepreneurship Québécois inc.
CDE Collège
Collège CDI / Administration. Technologie. Santé
Collège d'enseignement en immobilier inc.
Collège de l'immobilier du Québec
Collège de photographie Marsan
Collège Herzing
Collège Inter-Dec
Collège La Cabriole
Collège Multi Iexa Saguenay/Lac-Saint-Jean
Collège Salette inc.
Collège Technique de Montréal inc.
École de danse de Québec
École du Show-Business
École nationale de l'humour
Institut supérieur d'informatique (ISI)
Institut Trebas Québec inc.
Musitechnic Formation

4. Application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (95 établissements)[2]

Processus d'évaluation terminé (19)

Établissements publics (6)

Collège d'Alma
Cégep de Drummondville
Cégep Marie-Victorin
Collège de Rosemont
Collège Shawinigan
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (7)

Collège Bart (1975)
Collège Lafèche
Collège LaSalle
Collège international des Marcellines
Collège O'Sullivan de Québec
Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières
École de musique Vincent-d'Indy

Établissements privés non subventionnés (6)

Collège de l'immobilier du Québec
Collège La Cabriole
Collège CDI / Administration. Technologie. Santé
École du Show-Business
École nationale de l'humour
École nationale de théâtre du Canada

Suites attendues (50)

Établissements publics (33)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep André-Laurendeau
Cégep de Baie-Comeau
Collège de Bois-de-Boulogne
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson
Collège Édouard-Montpetit
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Collège Héritage
Cégep John Abbott
Cégep régional de Lanaudière à Joliette
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption
Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Collège de Maisonneuve
Cégep de Matane
Collège Montmorency
Cégep de l'Outaouais
Cégep de Rimouski
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Thetford
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Collège Vanier
Cégep de Victoriaville

Établissements privés subventionnés (5)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège Centennial
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Mérici
Collège O'Sullivan de Montréal

Établissements privés non subventionnés (10)

Académie de l'Entrepreneurship Québécois inc.
Collège April-Fortier
Collège de photographie Marsan
Collège Inter-Dec
Collège Multi Iexa Saguenay/Lac-Saint-Jean
Collège Salette inc.
Collège Technique de Montréal inc.
Institut d'enregistrement du Canada enr.
Institut supérieur d'informatique (ISI)
Institut Trebas Québec inc.

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université (2)

Institut de technologie agroalimentaire
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

Suites en cours d'évaluation à la Commission (12)

Établissements publics (7)

Cégep Beauce-Appalaches
Collège Gérald-Godin
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Cégep de Jonquière
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Sherbrooke

Établissements privés subventionnés (2)

Collège André-Grasset
Conservatoire Lassalle

2. L'évaluation a touché 98 établissements et depuis, 3 d'entre eux ont cessé leurs activités collégiales. Le tableau porte donc sur la situation pour 95 établissements.

Établissements privés non subventionnés (3)

Collège Herzing
Collège radio télévision de Québec inc.
Musitechnic Formation

Rapports dans leur version définitive en cours d'élaboration (2)

Établissements publics (2)

Collège Ahuntsic
Cégep de Saint-Félicien

Rapports dans leur version préliminaire transmis aux collèges (5)

Établissement public (1)

Collège Lionel-Groulx

Établissements privés subventionnés (3)

Collège Ellis
Collège Marianopolis
Séminaire de Sherbrooke

Établissement privé non subventionné (1)

CDE Collège

Rapport dans sa version préliminaire en cours d'élaboration (1)

Établissement privé subventionné (1)

Institut Teccart (2003)

Rapports d'autoévaluation reçus et visite à faire (1)

Établissement privé subventionné (1)

École nationale de cirque

Rapports d'autoévaluation attendus (5)

Établissement public (1)

Collège régional Champlain

Établissement privé subventionné (1)

École de sténographie judiciaire du Québec

Établissement privé non subventionné (1)

Collège d'enseignement en immobilier inc. (mars 2012)

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université (2)

Campus Macdonald
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (mars 2014)

Annexe VII

Suites données par les collèges aux recommandations de la Commission au 30 juin 2012

Évaluation d'un programme ou d'une composante de programme

Opération 2005-2008[3] (72 établissements)[4]

Processus d'évaluation terminé (36)

Établissements publics (27)

Collège Ahuntsic
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Collège Champlain – Lennoxville
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Cégep de Jonquière
Cégep régional de Lanaudière à Joliette*
Cégep de La Pocatière
Cégep Limoilou
Cégep Marie-Victorin
Collège Montmorency
Cégep de Rimouski*
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Sainte-Foy
Collège Shawinigan
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Thetford
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (9)

Collège Bart (1975)
Collège André-Grasset
Collège Ellis campus de Drummondville*
Collège Ellis campus de Trois-Rivières*
Collège Lafleche
Collège international des Marcellines
Collège Marianopolis
Collège O'Sullivan de Québec
Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières

Suites attendues (27)

Établissements publics (21)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège d'Alma
Cégep André-Laurendeau
Collège Champlain – Saint-Lambert
Collège Champlain – St.Lawrence
Cégep de Chicoutimi
Collège Édouard-Montpetit*
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Collège Gérald-Godin*
Collège Héritage
Cégep John Abbott
Cégep de Lévis-Lauzon
Collège Lionel-Groulx
Collège de Maisonneuve
Cégep de Matane
Cégep de l'Outaouais*
Cégep de Saint-Félicien*
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles*
Cégep de Sherbrooke

3. Un astérisque identifie les collèges qui, lors de cette opération, devaient compléter l'évaluation demandée lors de l'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) réalisée en 1998-2002. Lors de l'évaluation de programme dont il est question ici, le Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne n'avait pas encore élaboré sa propre PIEP. La Commission procédera donc à l'évaluation de l'application de cette politique à un autre moment.

4. L'évaluation a touché 73 établissements. Un établissement privé subventionné n'offre plus de formation collégiale depuis juin 2008. Le tableau porte donc sur la situation pour 72 établissements.

Établissements privés subventionnés (6)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège Centennial*
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Mérici
Collège O'Sullivan de Montréal
École nationale de cirque*

Suites en cours d'évaluation à la Commission (7)

Établissements publics (4)

Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption
Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne*
Cégep de Rivière-du-Loup
Collège Vanier*

Établissements privés subventionnés (3)

Collège LaSalle*
Conservatoire Lassalle*
École de musique Vincent-d'Indy*

Évaluation reportée à une date ultérieure (2)

Établissements privés subventionnés (2)

Institut Teccart (2003)
Séminaire de Sherbrooke

Évaluation de programmes *conduisant à une attestation d'études collégiales dans les établissements privés non subventionnés* en 2001-2003 (8 établissements)[5]

Processus d'évaluation terminé (7)

Collège CDI /Administration, Technologie, Santé
CDE Collège
Collège Herzing
Collège Inter-Dec
Institut d'enregistrement du Canada
Institut supérieur d'informatique (ISI)
Institut Trebas Québec inc.

Nouvelle autoévaluation (1)

École du Show-Business : *Production d'événements culturels et corporatifs (NNC.03)*, échéance à déterminer.

5. L'évaluation a touché dix-neuf établissements. Depuis, le Collège CDI a fusionné avec le Collège Delta et onze établissements ont fermé leurs portes. Le tableau porte donc sur la situation pour les neuf établissements offrant encore une formation collégiale.

Évaluation de *la composante de formation générale des programmes d'études* en 1997-2000 (84 établissements)[6]

Processus d'évaluation terminé (78)

Établissements publics (55)

Collège Ahuntsic
Collège d'Alma
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Collège Champlain – Lennoxville
Collège Champlain – Saint-Lambert
Collège Champlain – St. Lawrence
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles[7]
Centre d'études collégiales de Carleton (Gaspésie)
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Héritage
Cégep John Abbott
Cégep de Jonquière
Centre d'études collégiales en Charlevoix (Jonquière)
Cégep régional de Lanaudière à Joliette
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption
Cégep de La Pocatière
Centre d'études collégiales de Montmagny (La Pocatière)
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Cégep Marie-Victorin[8]
Cégep Marie-Victorin :
- Campus Beth Jacob et Chaya Mushka[9]
- Torah and Vocational Institute

Cégep de Matane
Collège Montmorency
Cégep de l'Outaouais
Collège de la région de l'Amiante
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Rimouski
Centre matapédien d'études collégiales (Rimouski)
Institut maritime du Québec (Rimouski)
Collège de Rosemont
Cégep @ distance (Rosemont)
Cégep de Saint-Félicien
Centre d'études collégiales à Chibougamau (Saint-Félicien)
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Centre collégial de Mont-Laurier (Saint-Jérôme)
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (17)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège André-Grasset
Collège d'affaires Ellis inc.
Collège Bart (1975)
Collège Centennial
Collège international des Marcellines
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Laflèche
Collège LaSalle
Collège Marianopolis
Collège Mérici
Collège O'Sullivan de Montréal
Collège O'Sullivan de Québec
Conservatoire Lassalle
Institut Teccart
École commerciale du Cap
École de musique Vincent-d'Indy

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université (6)

Campus Macdonald
Conservatoire de musique de Montréal
Conservatoire de musique de Québec
Institut de technologie agroalimentaire
- Campus de La Pocatière
- Campus de Saint-Hyacinthe

Institut du tourisme et d'hôtellerie du Québec

Suites attendues (6)

Établissements publics (5)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep André-Laurendeau
Collège Édouard-Montpetit
Collège de Maisonneuve
Collège Vanier

Établissement privé subventionné (1)

Séminaire de Sherbrooke

6. L'évaluation a touché 87 établissements. Depuis, 3 établissements privés subventionnés n'offrent plus de formation collégiale. Le tableau porte donc sur la situation pour 84 établissements.
7. Le rapport du Cégep de la Gaspésie et des Îles porte sur l'évaluation de la formation générale au Campus de Gaspé, au Centre d'études collégiales des Îles-de-la-Madeleine et au Centre spécialisé des pêches.
8. Le Cégep Marie-Victorin a produit trois rapports : enseignement régulier, formation continue, milieu carcéral.
9. La formation générale a été réévaluée dans ces écoles relevant du Cégep Marie-Victorin au cours de l'année 2002-2003.

Évaluation des programmes *Techniques administratives et Coopération* en 1996-1999 (59 établissements)[10]

Processus d'évaluation terminé (57)

Établissements publics (49)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège Ahuntsic
Collège d'Alma
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Collège Champlain – Lennoxville
Collège Champlain – Saint-Lambert
Collège Champlain – St. Lawrence
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Héritage
Cégep John Abbott
Cégep de Jonquière
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Collège Montmorency
Cégep de l'Outaouais
Collège de la région de l'Amiante
Cégep régional de Lanaudière à Joliette
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Félicien
Centre d'études collégiales à Chibougamau (Saint-Félicien)
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Centre collégial de Mont-Laurier (Saint-Jérôme)
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Collège Vanier
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (6)

Collège d'affaires Ellis inc.
Collège de L'Assomption
Collège Bart (1975)[11]
Collège LaSalle
Collège O'Sullivan de Montréal[12]
Séminaire de Sherbrooke

Établissements privés non subventionnés (2)

Académie de l'Entrepreneurship Québécois inc.
Collège de l'immobilier du Québec

Suites attendues (2)

Établissements publics (2)

Cégep André-Laurendeau
Collège de Maisonneuve

10. L'évaluation a touché 67 établissements. Depuis, un établissement privé subventionné n'offre plus de formation collégiale et un autre n'offre plus le programme. Cinq établissements privés non subventionnés n'existent plus et un autre n'offre plus le programme. Le tableau porte donc sur la situation pour 59 établissements.

11. Réévaluation du programme *Commerce international* (AEC - LCA.1C) au cours de l'année 2002-2003.

12. Dossier complété dans la mesure où le Collège continue d'offrir un stage qui ne comporte pas d'unités. Dans le cas contraire, le Collège devra donner suite aux conditions énoncées par la Commission dans sa recommandation sur les stages.

Évaluation institutionnelle

Opération réalisée en 2000-2004 (72 établissements)[13]

Processus d'évaluation terminé (25)

Établissements publics (14)

Collège d'Alma
Collège Dawson
Collège François-Xavier-Garneau
Collège Gérald-Godin
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Cégep Marie-Victorin
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Saint-Jérôme
Collège Shawinigan
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Thetford
Collège de Valleyfield

Établissements privés subventionnés (9)

Collège André-Grasset
Collège Bart (1975)
Collège Centennial
Collège international des Marcellines
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Lafléche
Collège O'Sullivan de Montréal
Conservatoire Lassalle
École de musique Vincent-d'Indy

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université (2)

Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec
Institut de technologie agroalimentaire

Suites attendues (35)

Établissements publics (29)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège Ahuntsic
Cégep André-Laurendeau
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Cégep de Chicoutimi
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep John Abbott
Cégep de Jonquière
Cégep régional de Lanaudière
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Collège de Maisonneuve
Cégep de Matane
Cégep de l'Outaouais
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles
Cégep de Trois-Rivières
Collège Vanier
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (5)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège Marianopolis
Collège Mérici
Collège O'Sullivan de Québec
Séminaire de Sherbrooke

Établissement relevant d'un ministère ou d'une université (1)

Campus Macdonald

Suites en cours d'évaluation à la Commission (6)

Établissements publics (5)

Collège de Bois-de-Boulogne
Collège régional Champlain
Collège Héritage
Collège Montmorency
Cégep de Sherbrooke

Établissement privé subventionné (1)

Collège LaSalle

13. L'évaluation a touché 73 établissements. Un établissement privé subventionné n'offre plus de formation collégiale depuis juillet 2003. Le tableau porte donc sur la situation pour 72 établissements. Dans le cas particulier des cégeps, la Commission profitera de l'évaluation de l'efficacité de leur plan stratégique pour examiner les suites qui auront été données à l'évaluation institutionnelle au moyen de ces plans. Les cégeps peuvent aussi donner des suites au moment le plus approprié pour eux.

Réévaluation à faire (2)

Établissements privés subventionnés (2)

Collège Ellis campus de Drummondville – janvier 2013
Incluant un rapport sur l'évaluation de l'efficacité du plan de réussite
Collège Ellis campus de Trois-Rivières – janvier 2013
Incluant un rapport sur l'évaluation de l'efficacité du plan de réussite

Évaluation reportée à une date ultérieure (4)

Établissements privés subventionnés (3)

Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières
École nationale de cirque
Institut Teccart

Établissement relevant d'un ministère ou d'une université (1)

Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

Annexe VIII

Opérations complétées au 30 juin 2012

Évaluation de *programmes conduisant à une attestation d'études collégiales dans les établissements privés non subventionnés* en 1997-1999 (11 établissements)[14]

Académie internationale du design et de la technologie
Collège April-Fortier
Les Ateliers de danse moderne de Montréal inc.
Collège de photographie Marsan
Collège Inter-Dec
Collège radio télévision de Québec inc.
Collège Salette inc.
Collège Technique de Montréal inc.
École nationale de l'humour
École nationale de théâtre du Canada
Musitechnic services éducatifs inc.

Évaluation du programme *Sciences humaines* en 1995-1997 (61 établissements)[15]

Établissements publics (51)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège Ahuntsic
Collège d'Alma
Cégep André-Laurendeau
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Collège Champlain – Lennoxville[16]
Collège Champlain – Saint-Lambert
Collège Champlain – St. Lawrence
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson[17]
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Héritage
Cégep de Joliette-De Lanaudière[18]
Cégep John Abbott
Cégep de Jonquière
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Collège de Maisonneuve
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Collège Montmorency
Cégep de l'Outaouais
Collège de la région de l'Amiante
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Saint-Félicien
Centre d'études collégiales à Chibougamau (Saint-Félicien)
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Rimouski
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Centre collégial de Mont-Laurier (Saint-Jérôme)
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Collège Vanier
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (10)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège André-Grasset
Collège de L'Assomption
Collège Centennial
Collège international des Marcellines
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Laflèche
Collège Marianopolis
Collège Mérici
Séminaire de Sherbrooke

14. L'évaluation a touché 23 établissements. Le tableau porte sur les 11 établissements encore actifs lorsque cette opération s'est terminée le 19 juin 2008.

15. L'évaluation a touché 64 établissements. Le tableau porte sur les 61 établissements encore actifs lorsque cette opération s'est terminée le 27 septembre 2007.

16. Le Collège a procédé à une deuxième autoévaluation du programme en 2001-2002.

17. Voir note précédente.

18. Le Cégep régional de Lanaudière et ses trois collèges constituants – L'Assomption, Joliette et Terrebonne – ont été créés ultérieurement.

Évaluation des programmes *Informatique* en 1994-1996 (49 établissements)[19]

Établissements publics (47)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège Ahuntsic
Collège d'Alma
Cégep André-Laurendeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne[20]
Collège Champlain – Lennoxville
Collège Champlain – Saint-Lambert
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Héritage
Cégep de Jonquière
Cégep John Abbott
Cégep de Joliette-De Lanaudière[21]
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Collège de Maisonneuve
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Collège Montmorency
Collège de l'Outaouais
Collège de la région de l'Amiante
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Collège Vanier
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés non subventionnés (2)

Collège CDI
Collège Herzing

Évaluation des programmes *Techniques d'éducation en services de garde* en 1994-1996 (31 établissements)[22]

Établissements publics (28)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep Beauce-Appalaches
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Héritage
Cégep de Joliette-De Lanaudière[23]
Cégep de Jonquière
Cégep Marie-Victorin
Cégep Marie-Victorin – Campus Beth Jacob
Cégep de Matane
Cégep de l'Outaouais
Collège de la région de l'Amiante
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Collège de Valleyfield
Collège Vanier
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (3)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège de L'Assomption[24]
Collège Laflèche

19. L'évaluation a touché 54 établissements. Le tableau porte sur les 49 établissements encore actifs lorsque cette opération s'est terminée le 27 septembre 2007.

20. Le Collège a procédé à une deuxième autoévaluation de son programme en 1997-1998.

21. Voir la note 18.

22. Cette opération d'évaluation s'est terminée le 11 février 2003.

23. Voir la note 18.

24. Voir la note 18.

Annexe IX

Politiques institutionnelles : situation au 30 juin 2012

Évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) en 1997-2002 (83 établissements)[25]

Processus d'évaluation terminé[26] (77)

Établissements publics (50)

Collège Ahuntsic
Cégep André-Laurendeau
Collège d'Alma
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Collège Champlain – Lennoxville
Collège Champlain – Saint-Lambert
Collège Champlain – St. Lawrence
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit*
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Collège Gérald-Godin*
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Héritage
Cégep de Jonquière*
Cégep John Abbott
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption
Cégep régional de Lanaudière à Joliette*
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Collège de Maisonneuve
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Collège Montmorency
Cégep de l'Outaouais*
Cégep de Rimouski*
Cégep de Rivière-du-Loup
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Félicien*
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles*
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Thetford
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Collège Vanier*
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (17)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège André-Grasset
Collège Bart (1975)
Collège Centennial*
Collège Ellis campus de Drummondville*
Collège Ellis campus de Trois-Rivières*
Collège international des Marcellines
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Lafléche
Collège LaSalle*
Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières*
Collège Marianopolis
Collège Mérici
Collège O'Sullivan de Montréal
Collège O'Sullivan de Québec
Conservatoire Lassalle*
École de musique Vincent-d'Indy en 2007*

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université (10)

Conservatoires de musique (Gatineau, Québec, Rimouski, Saguenay, Trois-Rivières, Val-d'Or, Montréal)
Institut de technologie agroalimentaire
- Campus de La Pocatière
- Campus de Saint-Hyacinthe

Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

Suites attendues (1)

Établissement public (1)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

25. L'évaluation a touché 87 établissements. Depuis, quatre établissements privés subventionnés n'offrent plus de formation collégiale. Le tableau porte donc sur la situation pour 83 établissements.

26. Dans le cadre de cette opération, un établissement dont le processus est terminé peut avoir reçu un rapport contenant des recommandations. Lorsque la Commission n'a pas demandé de suites explicites, le processus est considéré comme étant terminé.

* Établissements ayant complété l'évaluation dans le cadre de *L'évaluation de programme – Opération 2005-2008.*

Évaluation à compléter dans le cadre de l'évaluation de programme – *Opération 2005-2008* (2)

Établissements privés subventionnés (2)**

Institut Teccart (2003)
Séminaire de Sherbrooke

Évaluation reportée à une date ultérieure (3)

Établissement public (1)

Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne[27]

Établissement privé subventionné (1)

École nationale de cirque[28]

Relevant d'un ministère ou d'une université (1)

Campus Macdonald

27. Le Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne et l'École nationale de cirque devaient évaluer l'application de leur politique dans le cadre de l'opération 2005-2008 en évaluation de programmes. À ce moment-là, ces établissements n'avaient pas encore élaboré leur propre PIEP. La Commission procédera donc à l'évaluation de l'application de ces politiques à un autre moment.

28. Voir la note précédente.

** Le rapport de ces deux collèges devra contenir une brève appréciation de l'efficacité de leur politique institutionnelle d'évaluation des programmes.

Politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages (PIEA)

Politiques évaluées en 2011-2012 (31)

Établissements	Jugement
Publics (19)	
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	ES
Collège Ahuntsic*	ES
Cégep de Baie-Comeau*	S
Cégep Beauce-Appalaches*	ES
Collège de Bois-de-Boulogne	PS
Cégep de la Gaspésie et des Îles*	ES
Collège Héritage*	ES
Cégep John Abbott*	PS
Cégep de Jonquière	ES
Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne*	ES
Cégep Limoilou*	S
Collège Lionel-Groulx*	ES
Cégep de l'Outaouais*	S
Cégep de Rivière-du-Loup*	ES
Cégep de Saint-Laurent	ES
Cégep de Sept-Îles*	PS
Cégep de Sainte-Foy	ES
Cégep de Sorel-Tracy*	S
Cégep de Victoriaville*	ES
Privés subventionnés (6)	
Collège Jean-de-Brébeuf*	PS
Collège international des Marcellines*	ES
Collège LaSalle*	PS
Collège O'Sullivan de Québec	ES
Collège TAV (1re PIEA)	PS
Collège TAV (2e PIEA)	S
Privés non subventionnés (6)	
Académie de l'Entrepreneurship Québécois inc.	ES
Collège April-Fortier*	S
Collège de l'immobilier du Québec	ES
Collège Inter-Dec	ES
Institut d'enregistrement du Canada	PS
Institut supérieur d'informatique (ISI)*	PS

ES : entièrement satisfaisante / S : satisfaisante /
PS : partiellement satisfaisante / IS : insatisfaisante

* Collège ayant révisé sa politique à la suite de l'autoévaluation de l'application de sa PIEA.

Établissement n'ayant pas transmis sa politique (1)

Collégial international Sainte-Anne

Politiques institutionnelles d'évaluation des programmes (PIEP)

Politiques évaluées en 2011-2012 (8)

Établissements	Jugement
Publics (5)	
Collège de Maisonneuve	PS
Cégep de l'Outaouais	S
Cégep de Saint-Félicien	ES
Cégep de Saint-Jérôme	S
Cégep de Victoriaville	ES
Privés subventionnés (2)	
Collège Jean-de-Brébeuf	PS
Collège TAV*	PS
Privé non subventionné (1)	
Collège de photographie Marsan*	S

ES : entièrement satisfaisante / S : satisfaisante /
PS : partiellement satisfaisante / IS : insatisfaisante

* Première PIEP adoptée par le collège.

Établissements n'ayant pas transmis leur politique (7)

Privés subventionnés (2)

Collège international Sainte-Anne
École de sténographie judiciaire du Québec

Privés non subventionnés (4)

Collège d'enseignement en immobilier inc.
Collège La Cabriole
École de danse contemporaine de Montréal[29]
École de danse de Québec

Relevant d'une université (1)

Campus Macdonald

Première version de politique en cours d'évaluation (1)

Privé non subventionné (1)

École nationale de l'humour

29. Cet établissement n'a pas de cohorte d'étudiants actuellement.

Annexe X

Publications de la Commission depuis 1993

Plan stratégique

- Plan stratégique 2007-2011 – (2007)

Documents d'orientation

- L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages – Cadre de référence – (Deuxième édition, 2012)
- L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études – Cadre de référence – (Deuxième édition, 2011)
- Évaluation d'un programme et de l'efficacité des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes des collèges privés non subventionnés – (2010)
- La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial : sa mission et ses orientations – (Deuxième édition, 2009)
- Évaluation de l'efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés – (2008)
- Évaluation de l'efficacité des plans stratégiques des cégeps – (2008)
- Orientations retenues pour l'évaluation de l'application des politiques d'évaluation des apprentissages – (2006)
- L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages – Cadre de référence adapté aux établissements offrant uniquement des programmes conduisant à une attestation d'études collégiales – (1994)
- L'évaluation des programmes d'études – Cadre de référence – (1994)

Version anglaise

- The Commission d'évaluation de l'enseignement collégial: Its Mission and Orientations – (Second edition 2009)
- Evaluating the Effectiveness of Success Plans in the Subsidized Private Colleges – (2008)
- Evaluating the Effectiveness of Strategic Plans in the Cegeps – (2008)
- Guidelines for evaluating the implementation of IPESAs (Institutional policies on the evaluation of student achievement) – (2006)
- Evaluating Institutional Policies on Program Evaluation – General Guidelines – (1994)
- Evaluating Institutional Policies on the Evaluation of Student Achievement – General Guidelines – (1994)
- Evaluating Programs of Studies – General Guidelines – (1994)

Guides d'évaluation

- Autoévaluation de programmes menant à une attestation d'études collégiales (2011)
- Les programmes d'études des établissements privés non subventionnés conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) – (2001)
- L'évaluation institutionnelle – (2000)
- La composante de la formation générale des programmes d'études – (1997)
- Les programmes d'études des établissements privés non subventionnés conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) – (1997)
- Les programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) dans les secteurs Techniques administratives (410.00) et Coopération (413.00) – (1996)
- Les programmes d'études conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) dans les secteurs Techniques administratives (410.00) et Coopération (413.00) – (1996)
- Le programme de Sciences humaines – (1995)
- Guide général pour les évaluations des programmes d'études réalisées par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial – (1994)
- Les programmes de Techniques d'éducation en services de garde – (1994)
- Les programmes Informatique, Programmeur-programmeuse analyste et Techniques de micro-informatique – (1994)

Version anglaise

- The Institutional Evaluation – (2000)
- The General Education component of Programs of Studies – (1997)
- Specific Guide to the Evaluation of Programs of Studies Leading to a Diploma of College Studies (DEC) in the Business Administration Technology and Cooperation Sectors – (1996)
- Specific Guide to the Evaluation of Programs of Studies Leading to an Attestation of College Studies (AEC) in the Business Administration Technology and Cooperation Sectors – (1996)
- The Social Science Program – (1995)
- General Guide to the Evaluation of Programs of Studies by the Commission d'évaluation de l'enseignement collégial – (1994)
- The Computer Science Program, Programmer/Analyst and Micro-Computer Technology – (1994)

Cadres d'analyse

- Évaluation d'un programme et évaluation de l'application des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes des collèges privés non subventionnés – (2010)
- Évaluation de l'efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés – (2008)
- Évaluation de l'efficacité des plans stratégiques des cégeps (2008)
- Évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages – (2006)

Version anglaise

- Evaluating the Effectiveness of Success Plans in the Subsidized Private Colleges – (2008)
- Evaluating the Effectiveness of Strategic Plans in the Cegeps – (2008)
- Evaluating the implementation of IPESAs (Institutional policies on the evaluation of student achievement) – (2006)

Rapports synthèses

- L'application des politiques d'évaluation des apprentissages – Pour des évaluations justes et équitables (Février 2012)
- L'évaluation de programmes du renouveau de l'enseignement collégial – (2009)
- Évaluation des plans d'aide à la réussite des collèges – (2004)
- L'exercice des responsabilités dans les collèges : une première évaluation institutionnelle – (2004)
- Évaluation des programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales des établissements privés non subventionnés (2001-2002) – (2003)
- Évaluation de l'application des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes – (2002)
- Évaluation de la mise en œuvre de la composante de formation générale des programmes d'études – (2001)
- Évaluation des programmes dans le secteur des Techniques administratives – (1999)
- Évaluation des programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales des établissements privés non subventionnés – Première évaluation 1997-1999 – (1999)
- Évaluation du programme de Sciences humaines – (1997)
- Évaluation des programmes de Techniques d'éducation en services de garde – (1996)
- Évaluation des programmes d'Informatique – (1996)
- L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages : rapport synthèse – (1996)
- L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages : premier rapport synthèse – (1995)

Version anglaise

- Summary report – Evaluation of the Implementation of the General Education Component of Programs of Studies – (2001)

Rapports annuels

- Rapports annuels : 1993-1994 à 2000-2001
- Rapports annuels de gestion : 2001-2002 à 2010-2011

Autres publications

- Les plans stratégiques des cégeps : un premier bilan d'évaluation (2006)
- Les programmes de Techniques d'éducation en services de garde au Cégep de Saint-Jérôme
- Étude de cas : L'évaluation des programmes d'études au Québec (1997) – Document réalisé conjointement par la Commission et le Cégep de Saint-Jérôme

Version anglaise

- Technical Education Programs in Early Childhood Education at the Cégep de Saint-Jérôme – Case Study Evaluating Programs of Study in Québec (1997)

Annexe XI

Code de déontologie des membres de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, ci-après nommée « la Commission », est un organisme d'assurance qualité public et indépendant dont la mission est de contribuer au développement de la qualité de l'enseignement collégial et de témoigner de cette qualité.

La Commission a notamment le mandat d'évaluer la qualité de la mise en œuvre des programmes d'études offerts dans les établissements d'enseignement collégial du Québec ainsi que leurs politiques institutionnelles relatives à l'évaluation des apprentissages et à l'évaluation des programmes. La Commission évalue la réalisation des activités reliées à leur mission éducative tant au regard de la planification et de la gestion administrative et pédagogique qu'au regard de l'enseignement et des divers services de soutien. Dans le cas des cégeps, cette évaluation englobe celle de leur plan stratégique.

La Commission peut faire des recommandations au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur toute question relative aux programmes d'études et aux politiques d'évaluation, y compris sur toute politique gouvernementale ou ministérielle ayant un impact sur la gestion des programmes d'études et de l'évaluation. Elle a également le pouvoir de recommander au ministre d'habiliter un collège à décerner le diplôme d'études collégiales (DEC). Il revient au ministre de déterminer s'il veut habiliter des collèges à décerner le DEC et aux établissements de présenter leur demande au ministre.

Pour assurer l'accomplissement de sa mission et susciter un véritable engagement dans la recherche continue de la qualité de la formation, la Commission entend privilégier une approche basée sur les valeurs suivantes : l'impartialité, la rigueur, le respect et la collaboration.

Impartialité

La Commission est un organisme public indépendant dont les évaluations reposent sur une analyse impartiale, objective et équitable.

Rigueur

La Commission est guidée par les principes d'honnêteté, de rigueur et de transparence dans ses évaluations et ses décisions.

Respect

La Commission favorise des relations franches et ouvertes avec les collèges et s'engage à réaliser ses évaluations dans le respect de leur diversité et de leurs particularités tout en préservant son autonomie.

Collaboration

La Commission privilégie un processus d'évaluation fondé sur la participation et la collaboration des collèges et de leur personnel dans une perspective d'amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial.

Principes d'éthique et règles générales de déontologie

1. Le membre de la Commission est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi et le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, ainsi que ceux établis dans le présent code de déontologie. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

   En cas de doute, le membre doit agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

2. Afin de promouvoir l'évaluation et la qualité de la formation collégiale, le membre doit avoir un intérêt marqué pour la vocation de la Commission. À cette fin, il favorise le développement de sa compétence par l'échange de ses connaissances et par sa participation à toute mesure de formation pertinente. Il maintient ses connaissances et son habileté professionnelle de façon à ce qu'elles concordent avec les exigences de sa charge et soient garantes de la qualité de son travail.

3. Le membre est garant de la bonne réputation de la Commission. À cette fin, il fait preuve de réserve en tout temps. Notamment, il s'abstient de toute déclaration et renonce à toute activité, politique ou autre, qui serait incompatible avec la mission de la Commission ou avec l'exercice de ses fonctions.

4. Le membre est garant de l'équité dans une opération d'évaluation et de la crédibilité de la Commission, en s'assurant que les jugements qu'il porte sont équivalents pour des situations similaires.

5. Le membre assure le bon ordre lors d'une visite ou d'une rencontre d'évaluation, en ayant une attitude ferme, mais courtoise et respectueuse envers toute personne présente. La visite ou la rencontre doit être menée simplement, sans formalisme inutile, de façon à rendre la Commission accessible et à favoriser le respect mutuel des personnes présentes.

6. Le membre veille à ce que chacune des personnes, ou chaque groupe de personnes intéressées ait la faculté de faire valoir ses prétentions, dans le respect du processus et de l'objet d'évaluation.

7. Le membre est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

   Le membre ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. En outre, il ne peut prendre connaissance d'une information confidentielle qui n'est pas requise dans l'exercice de ses fonctions ni tenter de prendre connaissance d'une telle information.

8. Le membre doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf dans les cas et aux conditions prévues à l'article 13 du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

9. Dans les décisions qu'il a à prendre concernant la bonne marche de la Commission, le membre respecte le principe d'une saine gestion des ressources humaines, financières, informationnelles et matérielles.

10. Le président doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les membres.

Règles sur l'indépendance et l'impartialité

11. Le membre défend l'indépendance de sa fonction et doit demeurer à l'abri de toute influence extérieure qui ne respecte pas ce principe fondamental. Il doit faire preuve de neutralité politique dans l'exercice de ses fonctions. Il doit de plus, s'il a l'intention de porter sa candidature à une charge publique élective, en informer le secrétaire général du Conseil exécutif.

12. Le membre ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers et doit éviter de se laisser influencer par des perspectives ou des offres d'emploi. Dans le cas où un membre entreprend des démarches en vue d'obtenir un emploi ou se voit offrir un emploi pour un organisme visé à l'article 3 de la Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, il doit en aviser le président dès le début de ses démarches ou dès qu'il se voit offrir un emploi.

13. Dans l'exercice de ses fonctions, le membre agit et paraît agir de façon impartiale. Il doit se récuser devant toute situation susceptible de jeter un doute sur son impartialité ou de constituer un cas d'appréhension raisonnable de partialité.

14. Le membre ne peut exercer une fonction, poursuivre une activité ou se placer dans une situation incompatible avec l'exercice de ses fonctions. Il doit éviter les conflits entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

15. En outre de ce qui est prévu à l'article 9 de la Loi sur la Commission de l'enseignement collégial, le membre doit, sous peine de révocation, dénoncer au président tout intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou un établissement d'enseignement collégial susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, s'abstenir de participer à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'établissement dans lequel il a cet intérêt et se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

    Le membre doit en outre remplir une déclaration d'intérêts et la remettre au président; cette déclaration est mise à jour annuellement.

16. Le membre ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

Règles sur l'après-mandat

17. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Commission, d'une entreprise ou d'un établissement d'enseignement collégial.

18. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Commission, un autre organisme ou un établissement d'enseignement collégial avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

19. Il est interdit à un membre, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Commission est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

20. Les membres de la Commission ne peuvent traiter, dans les circonstances prévues à l'article 19, avec le membre qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

Disposition finale

Le présent code de déontologie a été revu et établi par résolution adoptée par les membres de la Commission réunis en assemblée plénière le **19 février 2007**. Il entre en vigueur dès son adoption.

Commission
d'évaluation
de l'enseignement
collégial

Québec

54-2411-002